DataCirco

Les données essentielles agrégées à l'échelle de la circonscription

LEX IMPACT

Haute-Savoie - 2ème circonscription

N°11 | DONNÉES MISES À JOUR EN FÉVRIER 2026

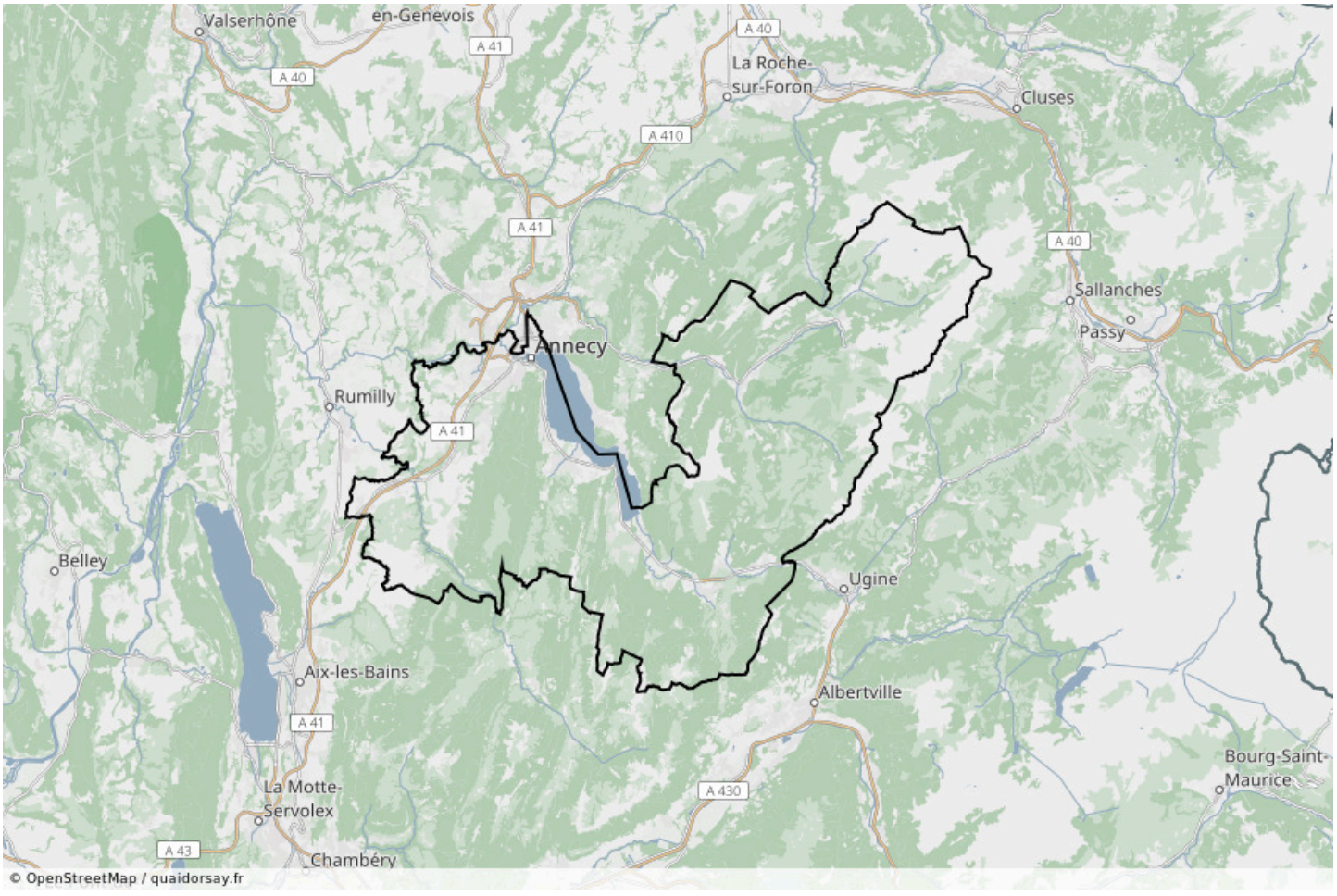

Proposé par :

CELLULE LEXIMPACT

DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE ET DE L'ÉVALUATION

ASSEMBLÉE NATIONALE

INTRODUCTION

Les données publiques et ouvertes (opendata) sont de plus en plus nombreuses et riches.

DataCirco a pour objectif de présenter au plus près de l'échelle de chaque circonscription législative, des informations issues de ces données.

En effet, les statistiques et agrégats suivent habituellement les découpages administratifs ou statistiques qui ne correspondent pas aux découpages électoraux.

Certains chiffres dans ce document sont donc recalculés lorsque c'est possible selon les limites géographiques des circonscriptions et éventuellement contextualisés par leur équivalent au niveau départemental et/ou national. Dans le cas où les données ne sont disponibles qu'à l'échelle communale et que la circonscription ne suit pas les limites des communes, c'est la valeur des communes entières qui est prise en compte.

> Avertissement
> Les données utilisées pour produire automatiquement ce document correspondent à une situation à date. Certains jeux de données ne sont remis à jour ou publiés qu'avec un décalage temporel important et ne correspondent donc pas à la situation à ce jour, mais à la dernière situation connue et publiée. Le millésime des données utilisées est donc indiqué dans un but de transparence sur la fraîcheur des données utilisées.
> Il faut donc prendre avec un certain recul les éléments chiffrés, qui sont à considérer avant tout comme des indicateurs et permettent de mieux apréhender les ordres de grandeur.

Un document évolutif

Nous sommes à l'écoute de vos retours pour améliorer ce document, prioriser l'ajout de nouveaux élements et répondre à vos questions. Pour nous écrire : leximpact@assemblee-nationale.fr.

TABLE DES MATIÈRES

1 Population 4

1.1 Communes de la circonscription 4
1.2 Répartition de la population par tranches d'âge 5
1.3 Évolution de la population 6
1.4 Densité de population 7
1.5 Typologie des ménages/foyers fiscaux 8
1.6 Sources annexes 10

2 Parités des Élus 11

2.1 Parités des Élus dans le département 11

3 Économie 12

3.1 Établissements 12
3.2 Créations / radiations d'entreprises 15
3.3 Emplois salariés du secteur privé 19
3.4 Répartition géographique des emplois créés ou détruits 22

4 Revenus 24

4.1 Niveau de vie et revenu 24
4.2 Décomposition du revenu 26
4.3 Taux de pauvreté par tranche d'âge 27
4.4 Déciles de revenu 28

5 Logement 29

5.1 Caractéristiques immobilières de la circonscription 29
5.2 Répartition des logements collectifs et individuels 31
5.3 Répartition des propriétaires et locataires 32
5.4 Performance énergétique de l'habitat 33
5.5 Autres indicateurs liés aux logements 37

6 Santé 38

6.1 Établissements et équipement de santé 38
6.2 Professionnels de santé 41
6.3 Proximité aux services d'urgence 42

7 Éducation 44

7.1 Effectif des établissements 44
7.2 Indice de position sociale 46
7.3 Liste de tous les établissements 48

8 Environnement 49

8.1 Occupation des sols et paysages 49
8.2 Sites pollués 53

Ce chapitre décrit la démographie de la circonscription. Il s'appuie essentiellement sur les données carroyées publiées par l'Insee qui fournissent des statistiques sur la population et les ménages sur une maille de 200m de côté à partir des données des déclarations fiscales. Ainsi que des donnéesplus récentes en découpage plus large de l'IRIS, qui découpe le territoire en zones d'environ 2000 habitants. Ces données sont ensuite affectées au prorata des surfaces entre le découpage Insee et les limites de circonscription. Ce qui peut entrainer des écarts par rapport à la réalité.

> Certaines données sont basées sur des données fiscales par foyer alors que d'autres proviennent du recensement de la population.

1.1 Communes de la circonscription

La circonscription comprend 40 communes .

Communes de la circonscription			
Commune	**Nb. de personnes**	**Évolution 2010 à 2022**	**Inclusion dans la circonscription**
Annecy	77 837	+ 118,6 %	Majoritairement (54,0 %)
Faverges-Seythenex	7 539	+ 10,3 %	Entièrement incluse
Thônes	6 652	+ 11,6 %	Entièrement incluse
Saint-Jorioz	6 344	+ 11,0 %	Entièrement incluse
Sevrier	4 324	+ 11,4 %	Entièrement incluse
Doussard	3 687	+ 3,9 %	Entièrement incluse
Chavanod	3 023	+ 33,6 %	Entièrement incluse
Alby-sur-Chéran	2 643	+ 31,4 %	Entièrement incluse
Saint-Félix	2 434	+ 12,4 %	Entièrement incluse
Le Grand-Bornand	2 049	− 6,2 %	Entièrement incluse
Cusy	1 853	+ 5,6 %	Entièrement incluse
La Clusaz	1 660	− 11,3 %	Entièrement incluse
Gruffy	1 497	+ 2,7 %	Entièrement incluse
Saint-Jean-de-Sixt	1 464	+ 6,4 %	Entièrement incluse
Val de Chaise	1 398	+ 64,9 %	Entièrement incluse
Viuz-la-Chiésaz	1 302	+ 3,2 %	Entièrement incluse
Quintal	1 252	+ 4,5 %	Entièrement incluse
Les Villards-sur-Thônes	1 119	+ 10,8 %	Entièrement incluse
Lathuile	1 076	+ 11,5 %	Entièrement incluse
Duingt	1 069	+ 20,9 %	Entièrement incluse
Manigod	1 006	+ 2,0 %	Entièrement incluse
Chapeiry	982	+ 26,7 %	Entièrement incluse
Héry-sur-Alby	973	+ 7,3 %	Entièrement incluse
Saint-Ferréol	882	+ 3,9 %	Entièrement incluse
Mûres	882	+ 29,7 %	Entièrement incluse
Montagny-les-Lanches	812	+ 37,6 %	Entièrement incluse
Serraval	745	+ 22,5 %	Entièrement incluse
Talloires-Montmin	743	+ 13,3 %	Partiellement (39,0 %)
Chainaz-les-Frasses	708	+ 17,0 %	Entièrement incluse
Les Clefs	704	+ 21,4 %	Entièrement incluse
Saint-Sylvestre	598	− 0,5 %	Entièrement incluse
Giez	569	− 0,9 %	Entièrement incluse
Saint-Eustache	486	+ 4,1 %	Entièrement incluse
La Balme-de-Thuy	450	+ 13,9 %	Entièrement incluse
Allèves	403	+ 12,6 %	Entièrement incluse
Leschaux	309	+ 16,6 %	Entièrement incluse
Le Bouchet-Mont-Charvin	249	+ 5,1 %	Entièrement incluse
Entrevernes	197	− 4,4 %	Entièrement incluse
Chevaline	179	− 11,4 %	Entièrement incluse
La Chapelle-Saint-Maurice	118	− 9,2 %	Entièrement incluse

Source : Insee - Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) 2022

NOTE DE LECTURE

Note de lecture : La table ci-dessus liste les communes composants la circonscription, par ordre décroissant de population. Attention, une ville peut être partagée entre plusieurs circonscriptions électorales, ici c'est la portion de surface de la ville comprise dans la circonscription qui est affichée. La population est estimée par rapport à cette surface.

1.2 Répartition de la population par tranches d'âge

Tranches d'âge	Nb. de personnes	%	P inf.[1]	P sup.[2]	Δ Département (% département)	Δ National (% national)
0 à 5 ans	8 852	6,2 %		93,7 %	- 0,8 pt (7,1 %)	- 0,2 pt (6,4 %)
6 à 10 ans	8 010	5,6 %	11,9 %	87,5 %	- 0,7 pt (6,3 %)	- 0,3 pt (6,0 %)
11 à 17 ans	12 008	8,4 %	20,3 %	81,8 %	- 0,4 pt (8,8 %)	- 0,3 pt (8,7 %)
18 à 24 ans	10 378	7,3 %	27,6 %	73,4 %	+ 0,8 pt (6,5 %)	- 0,8 pt (8,1 %)
25 à 39 ans	27 470	19,3 %	46,9 %	66,1 %	- 1,4 pt (20,8 %)	+ 1,4 pt (17,9 %)
40 à 54 ans	28 313	19,9 %	66,8 %	46,8 %	- 1,1 pt (21,0 %)	+ 0,6 pt (19,3 %)
55 à 64 ans	17 464	12,3 %	79,1 %	26,9 %	+ 0,3 pt (12,0 %)	- 0,4 pt (12,7 %)
65 à 79 ans	20 756	14,6 %	93,7 %	14,6 %	+ 1,9 pt (12,7 %)	- 0,2 pt (14,8 %)
80 ans et plus	8 995	6,3 %	100,0 %		+ 1,5 pt (4,9 %)	+ 0,3 pt (6,1 %)
TOTAL	**142 247**					

1. P inf. = cumul de la tranche et des tranches inférieures
2. P sup. = cumul de la tranche et des tranches supérieures

Source : Insee - Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) - 2022

NOTE DE LECTURE

Dans la circonscription, on compte 10 378 personnes dont l'âge est compris entre 18 et 24 ans. Elles représentent 7,3 % de la population totale de la circonscription. 27,6 % de la population de la circonscription a 24 ans ou moins, et 73,4 % de la population de la circonscription a 18 ans ou plus.

La population dont l'âge est compris entre 18 et 24 ans représente 6,5 % de la population du département et 8,1 % de la population française.

La proportion de 7,3 % de cette tranche d'âge est supérieure de 0,8 point à la proportion calculée à l'échelle départementale et inférieure de 0,8 point à celle calculée à l'échelle nationale.

1.3 Évolution de la population

Selon le recensement de l'Insee, le nombre d'habitants de la circonscription était de 93 500 en 2010 et de 142 247 en 2022, soit une augmentation de 52,1 %.

Tranches d'âge	2010	2022	Évolution 2010 à 2022
	Nb. de personnes		
Année	2 010	2 022	+ 0,6 %
0 à 5 ans	6 306	8 852	+ 40,4 %
6 à 10 ans	5 630	8 010	+ 42,3 %
11 à 17 ans	7 976	12 008	+ 50,5 %
18 à 24 ans	7 447	10 378	+ 39,4 %
25 à 64 ans	49 269	73 247	+ 48,7 %
65 ans et plus	16 872	29 751	+ 76,3 %
TOTAL	**93 500**	**142 247**	**+ 52,1 %**

Source : Insee - Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) - 2022

NOTE DE LECTURE

Les personnes âgées de 11 à 17 ans étaient dans la circonscription au nombre de 7 976 en 2010, et au nombre de 12 008 en 2022, ce qui représente une augmentation de 50,5 %.

Les données de population 2010 et 2022 proviennent de la base Insee de population infracommunale, découpée en IRIS. Ces données sont ensuite affectées au prorata des surfaces entre le découpage Insee et les limites de circonscription. Ce qui peut entrainer des écarts par rapport à la réalité.

Carte de comparaison des dernières données carroyées disponibles, comparées à celles de 2010.

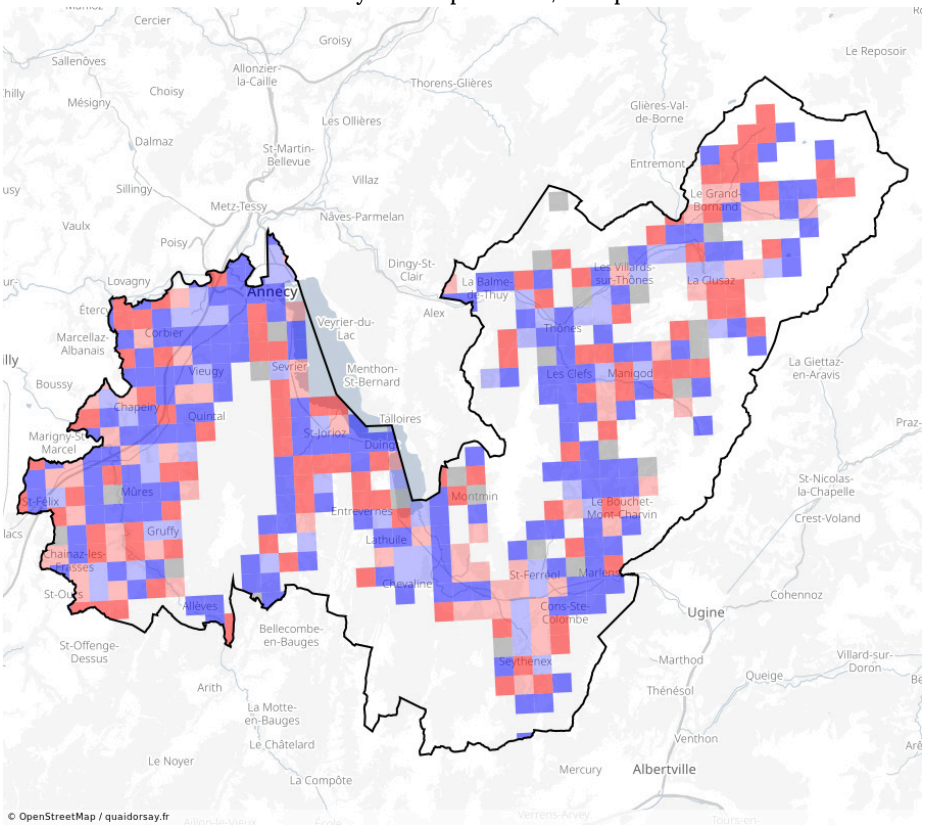

Les zones laissées blanches sont sans population.

Source : Insee - Données carroyées à 1km - 2021

1.4 Densité de population

Sur la circonscription, d'une superficie de **713 km2**, la densité moyenne de la population est de **198,80 habitants/km2**. Elle est de 120,39 habitants/km2 pour la France entière, hors Guyane.

Densité		Nombre d'habitants 2018	Nombre d'habitants 2020	Proportion 2020
très peu dense	(moins de 25 hab./km2)	2 495	2 707	1,9 %
peu dense	(25 à 300 hab./km2)	49 501	49 596	34,8 %
densité intermédiaire	(300 à 1500 hab./km2)	20 772	22 547	15,8 %
densément peuplé	(plus de 1500 hab./km2)	67 077	67 602	47,5 %
	TOTAL	**139 845**	**142 452**	**100%**

Source : Insee - Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) - 2020

NOTE DE LECTURE

Les carreaux de « densité intermédiaire » représentés en rose sur la carte ci-dessous sont habités par 34 178 habitants qui représentent 24,1 % de la population de la circonscription.

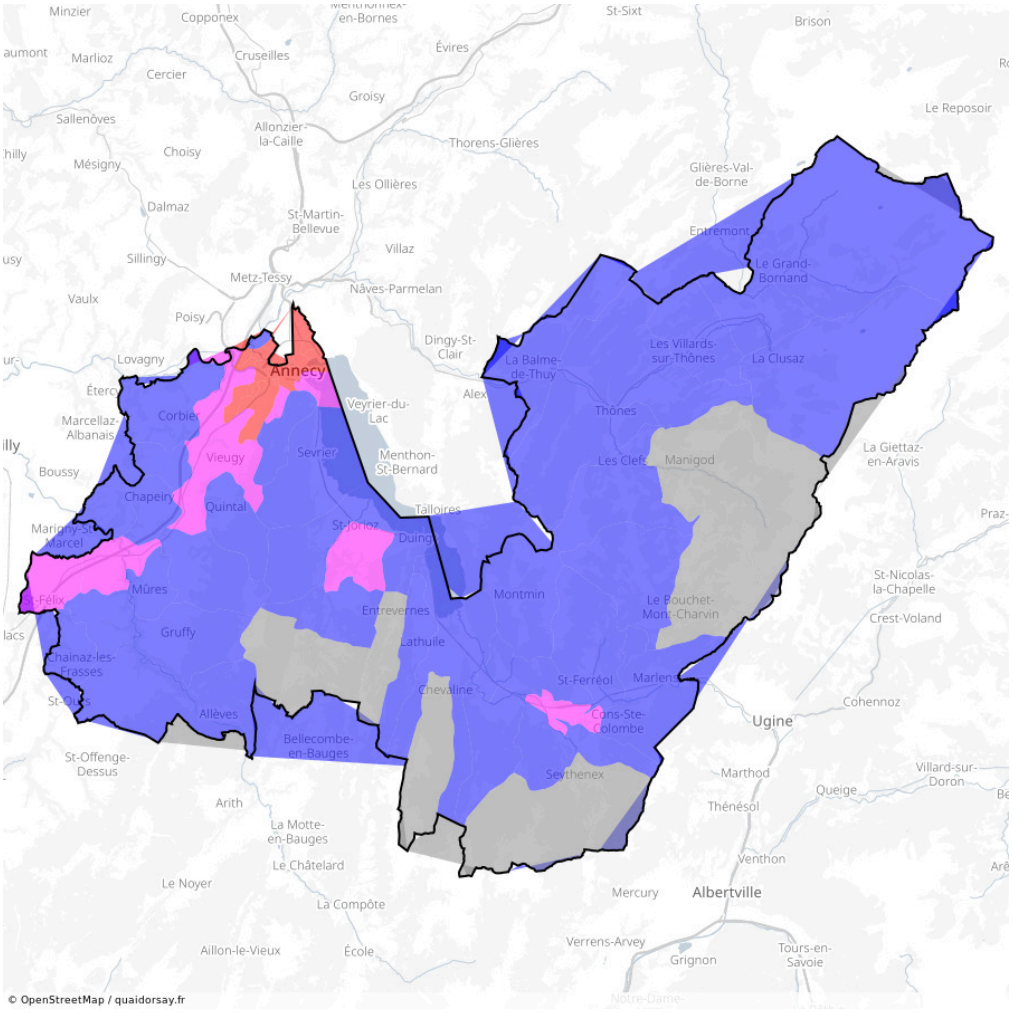

Les zones laissées blanches sont sans population.

Source : Insee - Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) - 2020

1.5 Typologie des ménages/foyers fiscaux

Type de ménage	2010	2015	2019				
	Nb. ménages[1]	Nb. ménages	Nb. ménages	Évolution	%	Δ Département (% département)	Δ National (% national)
Nombre total de ménages	55 805	59 365	61 849	+ 4,2 %			
Ménages « pauvres »[2]		5 109	5 442		8,8 %	− 1,0 pt (9,8 %)	− 5,7 pt (14,5 %)
Ménages individu isolé	19 338	20 827	22 751	+ 9,2 %	36,8 %	+ 2,3 pt (34,5 %)	+ 1,3 pt (35,5 %)
Ménages de plus de 5 personnes	3 819	3 815	3 489	− 8,5 %	5,6 %	− 0,6 pt (6,2 %)	− 1,0 pt (6,6 %)
Ménages mono-parentaux		6 106	6 538		10,6 %	− 0,4 pt (10,9 %)	− 0,6 pt (11,2 %)
Ménages propriétaires	31 545	34 784	36 723	+ 5,6 %	59,4 %	− 1,8 pt (61,2 %)	+ 0,7 pt (58,7 %)
Ménages en logement collectif	39 226	42 002	44 107	+ 5,0 %	71,3 %	+ 10,5 pt (60,8 %)	+ 28,2 pt (43,1 %)
Ménages en logement individuel		17 363	17 742		28,7 %	− 10,5 pt (39,2 %)	− 28,2 pt (56,9 %)

Les zones laissées blanches sont sans population.

1. Certaines informations sont absentes des données 2010 ou non comparables.
2. Un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est déterminé à partir des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général le seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie.

Source : Insee - Données carroyées à 200m - 2015

NOTE DE LECTURE

Les ménages composés de plus de 5 personnes étaient au nombre de 3 819 dans la circonscription en 2010 et au nombre de 3 489 en 2019, ce qui représente une baisse de 8,7 %.
En 2019, ils représentent 5,6 % du nombre total des ménages de la circonscription. Cette proportion est inférieure de 0,6 point à la proportion calculée à l'échelle départementale et inférieure de 1,0 point à celle calculée à l'échelle nationale.

Caractéristiques socio-professionnelles

Catégorie	2018	2022					Évolution 2018 à 2022
	Nb. de personnes	Part de Femme	Nb. de personnes	%	Δ Département (% département)	Δ National (% national)	
Population de 15 ans ou plus	115 367	51,3 %	119 000	100%			+ 3,1 %
Agriculteurs exploitants	533	31,7 %	504	0,4 %	0,0 pt(0,4 %)	− 0,3 pt(0,7 %)	− 5,4 %
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	5 520	29,6 %	5 758	4,8 %	+ 0,1 pt(4,8 %)	+ 1,2 pt(3,6 %)	+ 4,3 %
Cadres et Professions intellectuelles supérieures	11 803	42,3 %	14 148	11,9 %	+ 1,1 pt(10,8 %)	+ 1,2 pt(10,7 %)	+ 19,9 %
Professions intermédiaires	19 824	53,7 %	20 419	17,2 %	− 1,0 pt(18,2 %)	+ 2,8 pt(14,4 %)	+ 3,0 %
Employés	18 753	72,4 %	17 568	14,8 %	− 1,9 pt(16,7 %)	− 0,6 pt(15,3 %)	− 6,3 %
Ouvriers	13 345	21,2 %	13 637	11,5 %	− 1,8 pt(13,3 %)	− 0,2 pt(11,6 %)	+ 2,2 %
Retraités	30 250	55,7 %	32 614	27,4 %	+ 3,9 pt(23,5 %)	− 0,4 pt(27,8 %)	+ 7,8 %
Autres sans activité professionnelle	15 338	58,7 %	14 351	12,1 %	− 0,3 pt(12,4 %)	− 3,9 pt(15,9 %)	− 6,4 %

Source : Insee - Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) - 2022

Nationalité et immigration

Catégorie	2018	2022				Évolution 2018 à 2022 circonscription
	Nb. de personnes	Nb. de personnes	%	Δ Département (% département)	Δ National (% national)	
Personnes de nationalité française	130 431	131 442	92,4 %	+ 2,8 pt (89,6 %)	+ 0,2 pt (92,2 %)	+ 0,8 %
Personnes étrangères	9 426	10 804	7,6 %	− 2,8 pt (10,4 %)	− 0,2 pt (7,8 %)	+ 14,6 %
Personnes immigrées, de nationalité française ou étrangères	12 679	14 134	9,9 %	− 3,4 pt (13,3 %)	− 0,4 pt (10,4 %)	+ 11,5 %

Source : Insee - Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) - 2022

NOTE DE LECTURE

Dans la circonscription, en 2022, les personnes immigrées représentaient 9,9 % de la population totale, contre 13,3 % au niveau du département et 10,4 % au niveau national.
Entre 2018 et 2022, le nombre de personnes immigrées a évolué de +11,5 % dans la circonscription.

L'Insee utilise la définition du Haut Conseil à l'Intégration - HCI de 1991.
Selon cette définition, un immigré est une personne qui :

- est née à l'étranger
- est née avec une nationalité étrangère
- vit maintenant en France

À noter :

- Un immigré peut être devenu français depuis. C'est pourquoi le total des pourcentages est supérieur à 100%.
- Un étranger n'est pas forcément un immigré. C'est par exemple le cas des enfants d'immigrés nés en France qui n'ont pas demandé la nationalité française.
- Une personne née française à l'étranger est considérée comme française et non immigrée.

1.6 Sources annexes

Pour aller plus loin

- **Découvrez la France de très près**

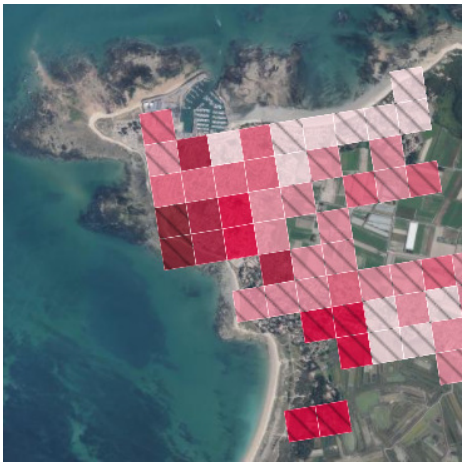

INSEE - 2019
Outil web interactif

L'Insee quadrille le territoire français par des carreaux de 200m et 1km de côté, et calcule différents indicateurs sur ces zones :
Niveau de vie des individus (€)
Nombre d'individus au sens fiscal
Part des familles monoparentales (%)
Part des logements sociaux (%)
Part des ménages pauvres (%)
Surface moyenne des logements (m²)
Part des ménages propriétaires (%)
Part des ménages d'une seule personne (%)
Part des ménages de 5 personnes ou plus (%)
Part des personnes âgées de moins de 18 ans (%)
Part des personnes âgées de 65 ans ou plus (%)
www.insee.fr/fr/outil-interactif/7737357

- **Portrait statistique de la circonscription**

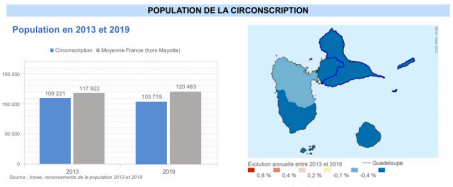

INSEE - 2022
Graphiques et chiffres descriptifs

Informations sur la démographie, l'économie et les mobilités de la circonscription.
www.insee.fr/fr/statistiques/6436315

- **Description du découpage géographique**

INSEE - 2020
Documentation

Explication sur les différents découpages géographiques.
Courrier des statistiques N5 - 2020

2.1 Parités des Élus dans le département

Cette section retrace la parité du personnel politique à différents niveaux de représentation, sous la XVII° législature de l'Assemblée nationale.

Organisation	Département				National
	Nb. femmes	Nb. hommes	Nb. total	% femmes	% femmes
Assemblée nationale	3	3	6	50,0 %	36,2 %
Sénat	1	2	3	33,3 %	38,2 %
Conseil régional	97	107	204	47,5 %	48,7 %
Conseil départemental	17	16	33	51,5 %	50,0 %
EPCI	290	412	702	41,3 %	35,1 %
Conseil municipal	2 166	2 652	4 818	45,0 %	42,1 %
Maires	71	205	276	25,7 %	21,2 %

Sources : Assemblée nationale - Liste des députés avec un mandat actif - 2026, Ministère de l'Intérieur - Répertoire national des élus - 2026

NOTE DE LECTURE

25,7 % des maires élus sont des femmes. Cette proportion est supérieure à celle calculée au niveau national (21,2 %).

Les EPCI, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont des structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun. L'organe qui administre un EPCI est composé de délégués des communes membres élus au suffrage universel direct dans les communes de 1 000 habitants et plus.

3.1 Établissements

Cette section s'appuie sur les données de la base Sirene gérée par l'Insee qui rassemble des informations économiques et juridiques sur 12 millions d'établissements actifs, appartenant à tous les secteurs d'activité.

Catégorie de la structure

Type de structure[1]	Nombre de structures	dont sièges	Établissements	dont employeurs
GE	474	45	277	301
ETI	961	418	821	431
PME	31 125	26 213	29 648	4 300
autre	13 312	12 269	12 954	87
Public	448	127	155	208
TOTAL	**46 320**	**39 072**	**43 855**	**5 327**

1. GE = Grandes Entreprises | ETI = Entreprises de Taille Intermédiaire | PME = Petites et Moyennes Entreprises | Public = structures publiques | autre = entreprises individuelles non considérées comme PME, SCI, associations, EARL, etc. selon la définition Insee.

Source : Insee - Base Sirene - 2024

NOTE DE LECTURE

On dénombre 961 « entreprises de taille intermédiaire » qui possèdent, dans la circonscription, au moins un établissement. Ces établissements sont au total au nombre de 821 dans la circonscription. Parmi eux, 418 sont des « sièges », ou établissement principal, où sont centralisées l'administration et la direction effective de l'entreprise. On décompte également, parmi ces établissements, 431 qui sont des « employeurs », au sens où des employés y sont attachés (à la différence d'espaces de stockage, par exemple).

Principaux établissements employeurs

Catégorie des principaux établissements employeurs[1]	
de 2000 à 4999 salariés	
COMMUNE D'ANNECY	Public
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE (ANNECY)	Public
de 1000 à 1999 salariés	
STAUBLI FAVERGES (FAVERGES-SEYTHENEX)	ETI
de 500 à 999 salariés	
CAISSE PRIMAIRE SECURIT SOCIAL HTE SAVOI (ANNECY)	ETI
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L EDUCATION NATIONALE DE LA HA…	Public
MOBALPA - TIPI - DELPHA - AXESS - MISE EN SCENE - PERENE - DOMACTIS - DELPHY (TH…	ETI
NTN EUROPE (ANNECY)	ETI
PFEIFFER VACUUM (ANNECY)	ETI
de 250 à 499 salariés	
CLINIQUE GENERALE ANNECY VIVALTO SANTE	GE
GRAPHOCOLOR (ANNECY)	ETI
L'IMPERIAL PALACE (ANNECY)	ETI
LABORATOIRES GALDERMA (ALBY-SUR-CHERAN)	ETI
SOCIETE INTERCOMMUNALE DES BUS DE LA REGION ANNECIENNE (ANNECY)	ETI
de 200 à 249 salariés	
AAPEI EPANOU (ANNECY)	ETI
ALLERGAN INDUSTRIE (ANNECY)	GE
COMPTOIR SAVOYARD DE DISTRIBUTION (ALBY-SUR-CHERAN)	GE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE - HAUTE-SAVOIE (ANNECY)	Public
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ANNECY	Public
ENTREMONT ALLIANCE (ANNECY)	GE
ENTREMONT ALLIANCE (ANNECY)	GE
FEDERATION OEUVRES LAIQUES HAUTE SAVOIE (ANNECY)	ETI
GGB FRANCE EURL (ANNECY)	ETI
LYCEE GAL ET TECH GABRIEL FAURE (ANNECY)	Public
SODICRAN SA (ANNECY)	ETI
STEAM MULTISERVICES (ANNECY)	GE
TRANSDEV BASSIN ANNECIEN (ANNECY)	GE
de 100 à 199 salariés	
AAESL ST MICHEL (ANNECY)	PME
ADTP (ANNECY)	ETI
AGENCE TRAVAUX UP HAUTE-SAVOIE (ANNECY)	Public
ALPYSIA (ANNECY)	ETI
BP CONSTRUCTION (ANNECY)	GE
CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (A…	Public
CLINIQUE REGINA (SEVRIER)	GE
COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX (FAVERGES-SEYTHENEX)	Public
COMMUNE DE LA CLUSAZ	Public
COMMUNE DE THONES	Public
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE (ANNECY)	Public
DERICHEBOURG PROPRETE (ANNECY)	GE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES HAUTE-SAVOIE (ANNECY)	Public
DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES HAUTE-SAVOIE (ANNECY)	Public
DISTRIBUTION CASINO FRANCE (ANNECY)	GE
EDN NETTOYAGE (ANNECY)	PME
EHPAD LES COULEURS DU LAC (FAVERGES-SEYTHENEX)	Public
ELEVEURS DES SAVOIE (ANNECY)	
ESAT DES CAMARINES (ANNECY)	ETI
FONDATION DU PARMELAN (ANNECY)	PME
FOURNIER (THONES)	ETI
FRANCE TRAVAIL (ANNECY)	Public
FRANCE TRAVAIL (CHAVANOD)	Public
GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE ET DE L AIN (CHAVANOD)	PME

1. PME = Petites et Moyennes Entreprises | ETI = Entreprises de Taille Intermédiaire | GE = Grandes Entreprises
Seules les entreprises avec une information de géolocalisation sont prises en compte.

Source : Insee - Base Sirene - 2024

Localisation géographique des principaux établissements employeurs (privés et publics)

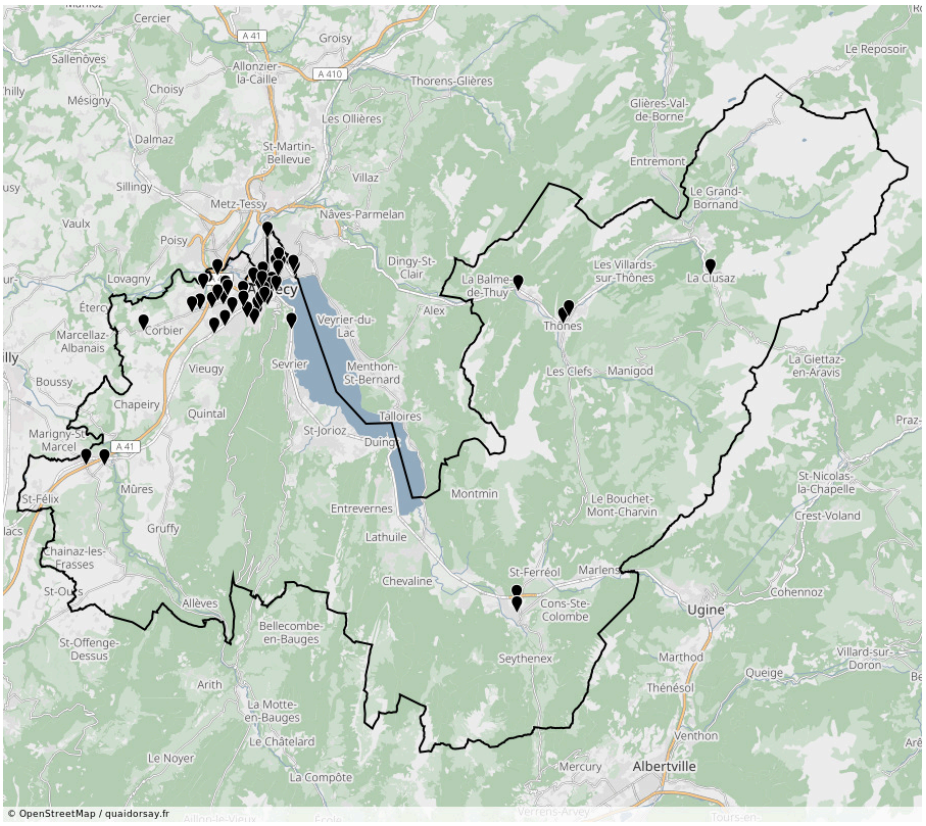

DataCirco Interactif

Carte des employeurs ➡

Effectifs des établissements employeurs

Effectifs des établissements employeurs	
Tranche d'effectif	**Nb. d'établissements**
de 1 à 2 salariés	2 249
de 3 à 4 salariés	1 281
de 5 à 9 salariés	725
de 10 à 19 salariés	572
de 20 à 49 salariés	317
de 50 à 99 salariés	116
de 100 à 199 salariés	41
de 200 à 249 salariés	13
de 250 à 499 salariés	5
de 500 à 999 salariés	5
de 1000 à 1999 salariés	1
de 2000 à 4999 salariés	2

Source : Insee - Base Sirene - 2024

NOTE DE LECTURE

Les établissements dont l'effectif, est compris entre de 5 à 9 salariés, sont au nombre de 725 dans la circonscription.

3.2 Créations / radiations d'entreprises

Historique annuel des immatriculations et radiations

Cette section présente l'historique annuel des immatriculations et radiations d'entreprises de la circonscription en comparaison avec le niveau national. Attention les échelles ne sont pas les mêmes.

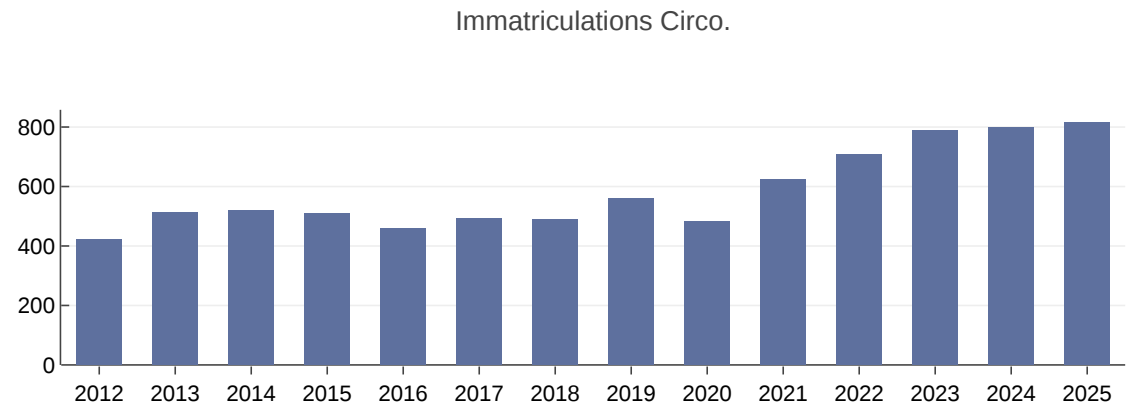

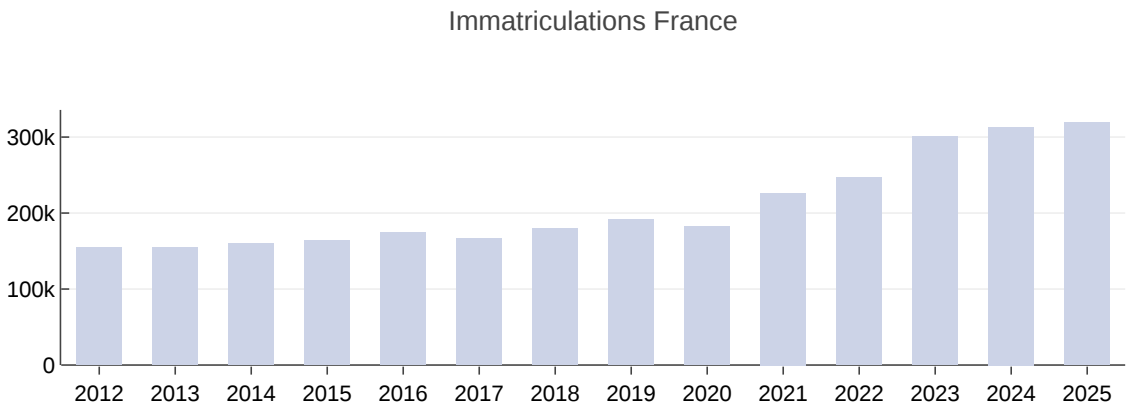

Source : INFOGREFFE - Registre du Commerce et des Sociétés - 2026

NOTE DE LECTURE

En 2024, 797 nouvelles entreprises ont été immatriculées au registre du commerce et des sociétés dans la circonscription, et 313 264 en France entière.

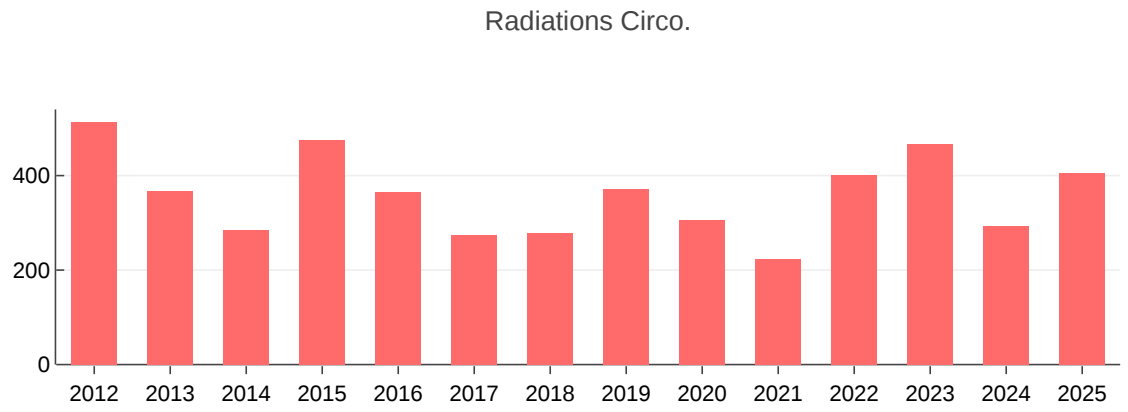

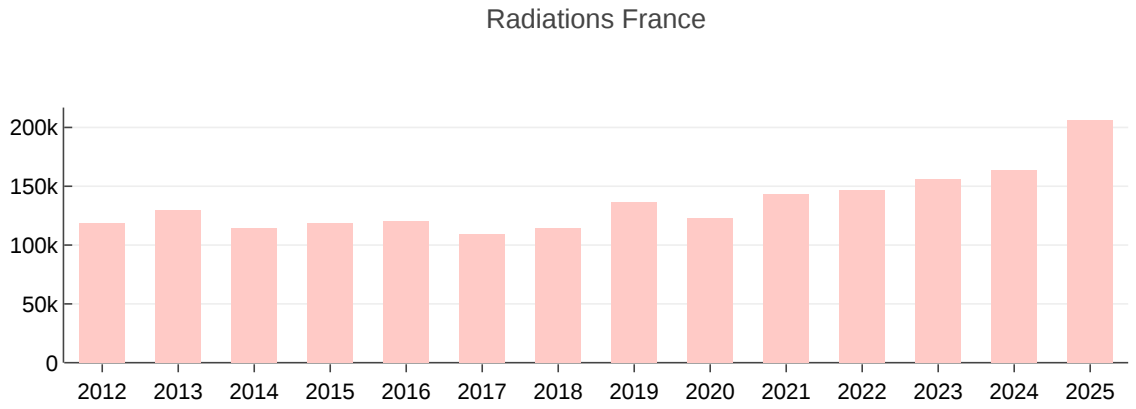

Source : INFOGREFFE - Registre du Commerce et des Sociétés - 2026

NOTE DE LECTURE

En 2024, 294 entreprises ont été radiées au registre du commerce et des sociétés dans la circonscription, et 163 599 en France entière.

Immatriculations et radiations mensuelles

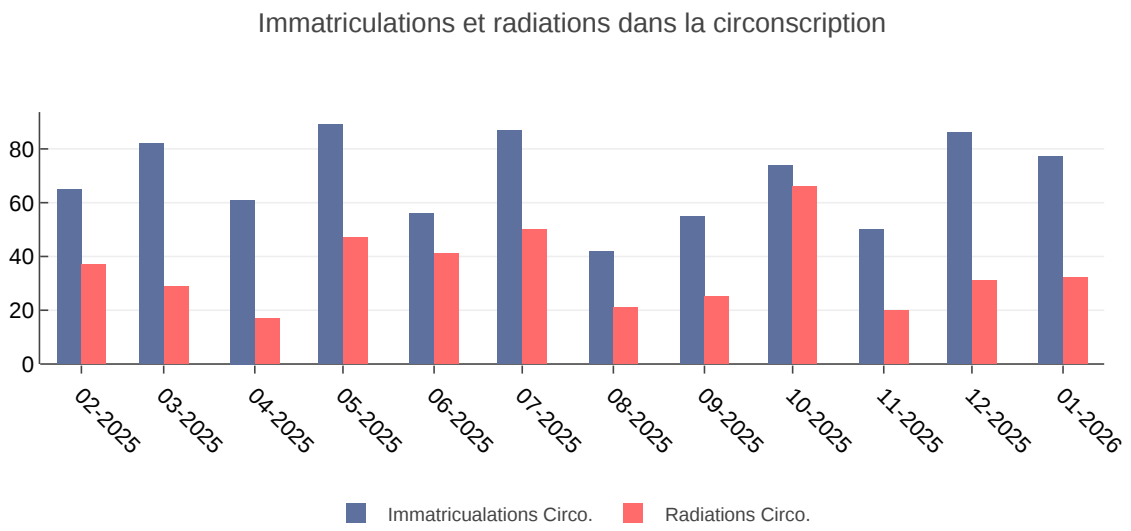

Source : INFOGREFFE - Registre du Commerce et des Sociétés - 2026

NOTE DE LECTURE

Au mois de mars 2025, 82 entreprises ont été immatriculées au registre du commerce et des sociétés dans la circonscription, et 29 radiées.

Pour aller plus loin

- **Observatoire Statistique du CNGTC**



CONSEIL NATIONAL DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE - 2026
Datavisualisation

Portail statistique du CNGTC, données actualisées des 6 millions d'entreprises enregistrées au registre du commerce et des sociétés.
https://statistiques.cngtc.fr/

- **Jugements de procédures collectives**



INFOGREFFE - 2025
Tableaux

Statistiques concernant les jugements de procédures collectives.
www.opendata.datainfogreffe.fr/explore/dataset/statistiques-jugements-de-procedures-collectives-en-2025

- **Aides aux entreprises**



DATA.GOUV - 2026
Tableaux

Plusieurs sources de données concernant les aides aux entreprises sont disponibles sur le portail data.gouv.fr.
www.data.gouv.fr/fr/datasets/aides-entreprises

3.3 Emplois salariés du secteur privé

Cette section fait le bilan des emplois salariés du régime général dans le secteur privé **sur les communes couvertes au moins partiellement par la circonscription.** Les données proviennent de l'URSSAF et couvrent la période 2006 à 2025.

> Les effectifs salariés sont mesurés par l'URSSAF en fin d'année. Un établissement peut donc être dénombré avec 0 salarié si des salaires ont été versés au cours du dernier trimestre mais qu'il n'y a plus de contrat de travail en cours au 31 décembre.
> Une entreprise individuelle est incluse uniquement si elle verse une masse salariale.

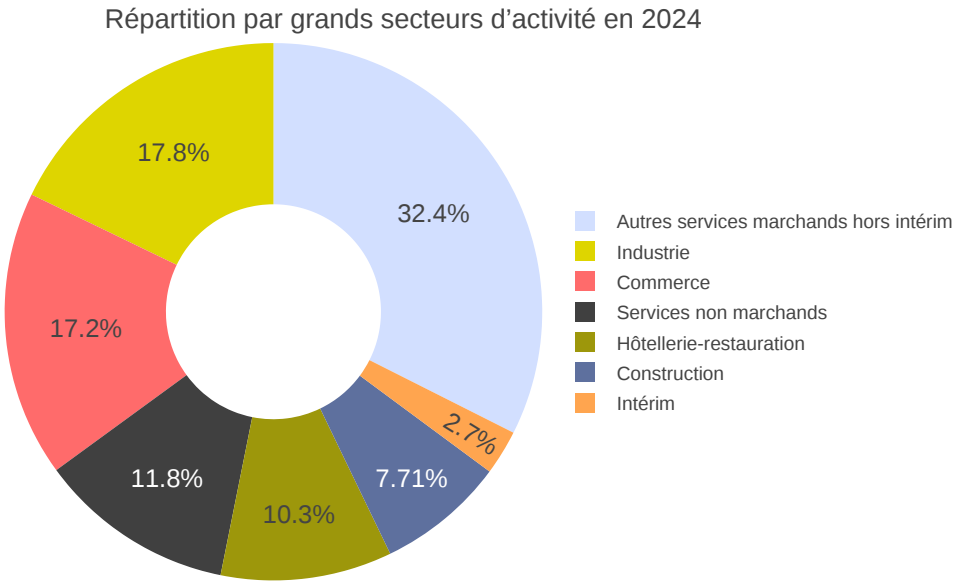

Source : URSSAF - Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés - 2024

NOTE DE LECTURE

En 2024, 17,2 % des salariés privés du régime général localisés dans les communes de la circonscription étaient employés dans le secteur « Commerce ».

Pour aller plus loin

- **Effectifs salariés et nombre d'établissements dans le secteur privé (régime général)**

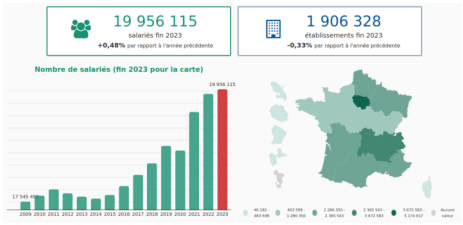

URSSAF – Décalage de un an
Datavisualisation

Données sur les effectifs salariés et le nombre d'établissements dans le secteur privé.
https://open.urssaf.fr/

- **Tableau de bord de l'économie française**



INSEE – Actualisation variable
Outil web interactif

Le Tableau de bord de l'économie française s'adresse à tous ceux qui souhaitent disposer d'un aperçu rapide et actuel sur la situation économique, démographique et sociale de la France.
www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857

Nombre de salariés par secteur d'activité et évolution de 2006 à 2025

Il s'agit de salariés rattachés à des établissements de la circonscription. Ils peuvent habiter hors de la circonscription où est situé l'établissement. Ils peuvent également travailler de façon effective en dehors de la circonscription tout en étant rattachés à un établissement de la circonscription.

Secteur	Nb. de salariés 2024	Δ 2006	%Δ 2006
Industries extractives	57	+ 13	+ 29,5 %
Industries agro-alimentaires	1 429	+ 452	+ 46,3 %
Habillement, textile et cuir	248	+ 140	+ 129,6 %
Bois et papier	268	− 114	− 29,8 %
Industrie chimique	4	− 7	− 63,6 %
Industrie pharmaceutique	421	+ 121	+ 40,3 %
Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	372	− 41	− 9,9 %
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	1 158	− 571	− 33,0 %
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	228	+ 14	+ 6,5 %
Fabrication d'équipements électriques	50	− 264	− 84,1 %
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	5 171	− 225	− 4,2 %
Fabrication de matériels de transport	145	− 16	− 9,9 %
Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	2 142	+ 337	+ 18,7 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	505	− 64	− 11,2 %
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépoll…	124	− 58	− 31,9 %
Total Industrie	**12 322**	**− 283**	**− 2,2 %**
Construction	5 351	+ 247	+ 4,8 %
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	11 952	+ 1 136	+ 10,5 %
Hébergement et restauration	7 165	+ 3 401	+ 90,4 %
Transports et entreposage	2 945	− 299	− 9,2 %
Edition et audiovisuel	1 116	+ 416	+ 59,4 %
Télécommunications	345	− 471	− 57,7 %
Activités informatiques	1 177	+ 276	+ 30,6 %
Activités financières et d'assurance	2 284	− 53	− 2,3 %
Activités immobilières	1 505	+ 470	+ 45,4 %
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	4 702	+ 1 532	+ 48,3 %
Recherche et développement	184	+ 176	+ 2 200,0 %
autres activités scientifiques et techniques	506	− 153	− 23,2 %
Activités de services administratifs et de soutien	4 428	+ 1 148	+ 35,0 %
Arts, spectacles et activités récréatives	1 318	+ 305	+ 30,1 %
autres activités de services	1 967	− 134	− 6,4 %
Total Autres services marchands hors intérim	**22 477**	**+ 3 213**	**+ 16,7 %**
Activités de services administratifs et de soutien	1 879	− 1 034	− 35,5 %
Administration publique	1 134	− 528	− 31,8 %
Education	1 413	+ 408	+ 40,6 %
Activités pour la santé humaine	1 511	+ 298	+ 24,6 %
Action sociale et hébergement médico-social	4 095	+ 1 432	+ 53,8 %
Total Services non marchands	**8 153**	**+ 1 610**	**+ 24,6 %**
TOTAL GÉNÉRAL	**69 299**	**+ 8 290**	**+ 13,6 %**

Source : URSSAF - Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés - 2024

NOTE DE LECTURE

En 2024, les établissements du secteur "Industrie" présents dans les communes de la circonscription employaient 12 322 salariés privés contre 12 605 salariés en 2006, soit une baisse de 2,2 %.

3.4 Répartition géographique des emplois créés ou détruits

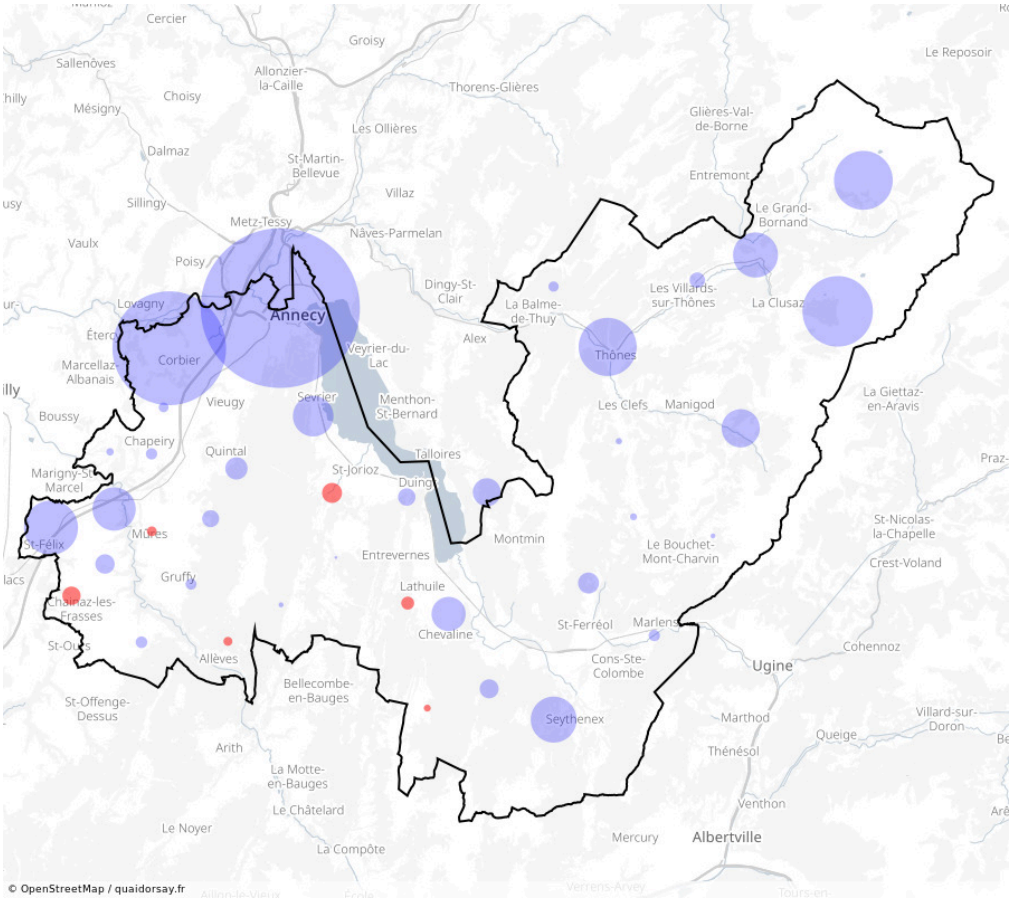

Emplois créés Emplois détruits

Source : URSSAF - Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés - 2024

NOTE DE LECTURE

Chaque disque visible sur la carte ci-dessus correspond à une commune : sa couleur est bleue s'il y a plus d'emplois salariés privés localisés dans la commune en 2024 qu'en 2006, et rouge sinon. La surface du disque est proportionnelle au nombre d'emplois salariés créés ou détruits. Le tableau ci-dessous liste les communes qui ont le plus gagné (3169 à Annecy) ou perdu (-50 à Saint-Jorioz) d'emplois salariés entre 2006 et 2024.

Communes avec la plus grande hausse ou baisse d'emplois entre 2006 et 2024	
Commune	**Nb. emplois**
Annecy	+ 3 169
Chavanod	+ 1 614
La Clusaz	+ 620
Le Grand-Bornand	+ 431
Thônes	+ 421
...	...
Allèves	− 10
Mûres	− 12
Lathuile	− 21
Chainaz-les-Frasses	− 42
Saint-Jorioz	− 50

4.1 Niveau de vie et revenu

Les données de cette section sont basées sur les revenus déclarés des ménages, et diffusés sous forme aggregée par l'Insee.

Les données présentées sont issues de la base Filosofi des données carroyées : les données sont collectées par l'Insee pour chaque carreau de 200 mètres ou de 1 kilomètre de côté, sous réserve que les informations obtenues ne contreviennent pas au secret statistique.

Indicateurs de revenu			
Indicateur	**Valeur sur la circonscription en 2019**	**Valeur départementale en 2019** (et écart à la circonscription)	**Valeur nationale en 2019[1]** (et écart à la circonscription)
Taux de pauvreté	8,70%	9,40% -0,70 points d'écart	15% -5,80 points d'écart
Premier décile de revenu	13 720€	13 450€ 270 € d'écart	11 620€ 2 100 € d'écart
Médiane de revenu	24 910€	26 540€ -1 630 € d'écart	21 930€ 2 980 € d'écart
Neuvième décile de revenu	47 360€	56 930€ -9 570 € d'écart	39 600€ 7 760 € d'écart

1. Les données à l'échelle nationale correspondent à la moyenne sur la France entière, excepté Mayotte.

NOTE DE LECTURE

En 2019, la moitié des indvidus de la circonscription touchent plus de de 24 910€ par an (pour une unité de consommation). En France, ce revenu médian s'élève à 21 930€, soit un écart de 2 980€.

Source : Insee - Données carroyées à 200m - 2019

Le pourcentage de *ménages pauvres* est obtenu en rapportant le nombre de ménages pauvres au nombre total de ménages du carreau. Le terme *pauvres* est utilisé ici en raison de sa définition statistique :

En France et en Europe, un ménage est considéré comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 60 % du niveau de vie médian.

Le niveau de vie d'un individu correspond à son revenu disponible rapporté au à l'unité de consommation (UC) qui le définit :

- Une UC pour un adulte
- 0.5 UC pour un enfant de plus de 14 ans
- 0.3 UC pour un individu de moins de 14 ans

Le revenu disponible comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ce revenu correspond au montant financier dont le ménage dispose pour consommer et épargner.

Cartes du taux de pauvreté et niveau de vie

Taux de pauvreté

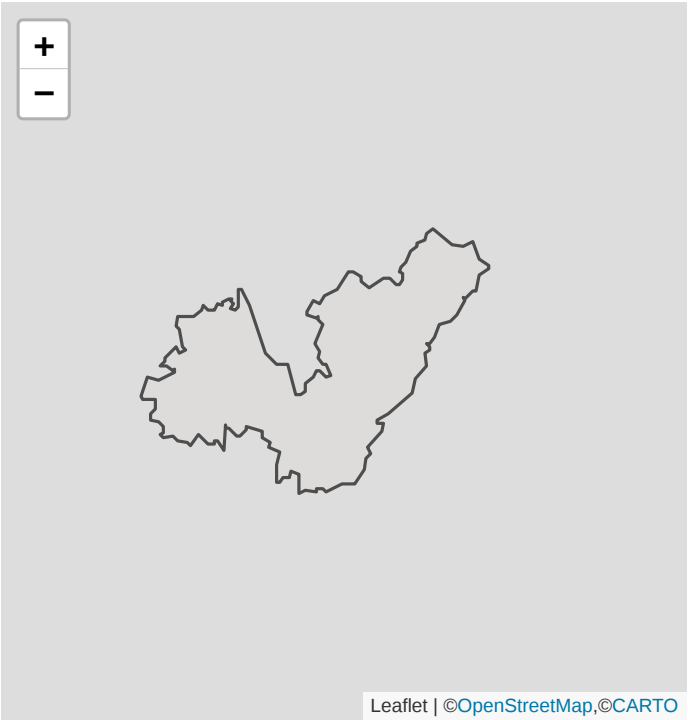

Proportion de ménages pauvres :

< 2.94% | 2.94% à 4% | 4% à 8% | 8% à 10% | 10% à 12.5% | 12.5% à 15% | 15% à 20% | 20% à 25% | 25% à 30% | > 30% | n.c.

Niveau de vie

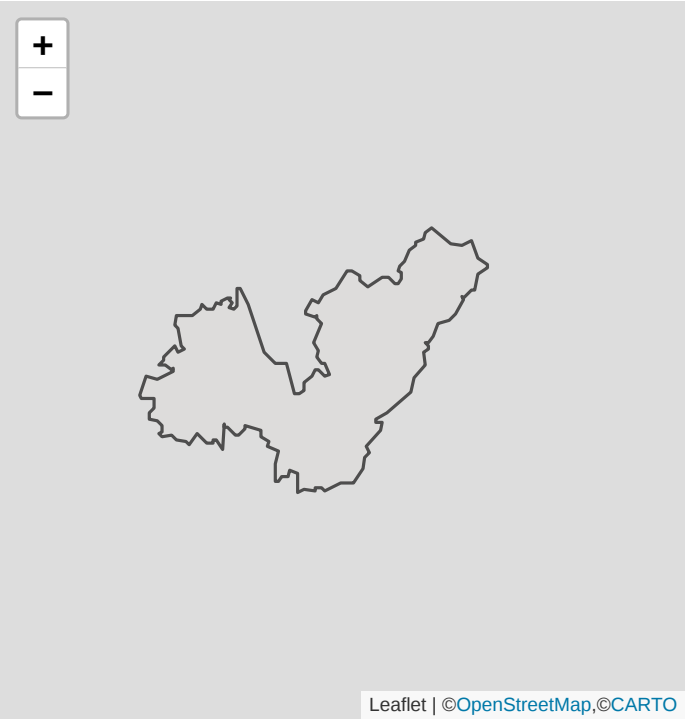

Niveau de vie individuel (par an) :

< 9 280€ | 9 280€ à 13 830€ | 13 830€ à 16 620€ | 16 620€ à 19 120€ | 19 120€ à 21 530€ | 21 530€ à 23 990€ | 23 990€ à 26 850€ | 26 850€ à 30 790€ | 30 790€ à 37 110€ | > 37 110€ | n.c.

1. L'échelle de légende correspond aux déciles de niveau de vie pour l'année 2019, année de collectes des revenus présentés ici à l'échelle carroyée.

> Le niveau de vie d'un individu est estimé en divisant la somme des niveaux de vie winsorisés des individus (les niveaux de vie nettoyés des valeurs extrêmes) par le nombre d'individu du carreau. Cela entraine une tendance à sous-estimer les revenus des carreaux très riches et à surestimer les revenus des carreaux composés de personnes à revenu très faible.

Source : Insee - Données carroyées à 200m - 2019

4.2 Décomposition du revenu

Le revenu net disponible pour la consommation et l'épargne de chaque individu se décompose en plusieurs catégories :

- l'apport du revenu d'activité,
- les pensions, retraites et rentes,
- les revenus du patrimoine et autre revenus,
- les prestations sociales.

On y a retranché l'impôt qui prend donc une part négative dans le revenu total. L'ensemble de ces parts somment donc à 100 %.
Ci-dessous, le diagramme en barres superposées permet de comparer la part qu'occupe chaque catégorie dans la décomposition du revenu à différentes échelles de territoire : la circonscription, le département, et la France entière.

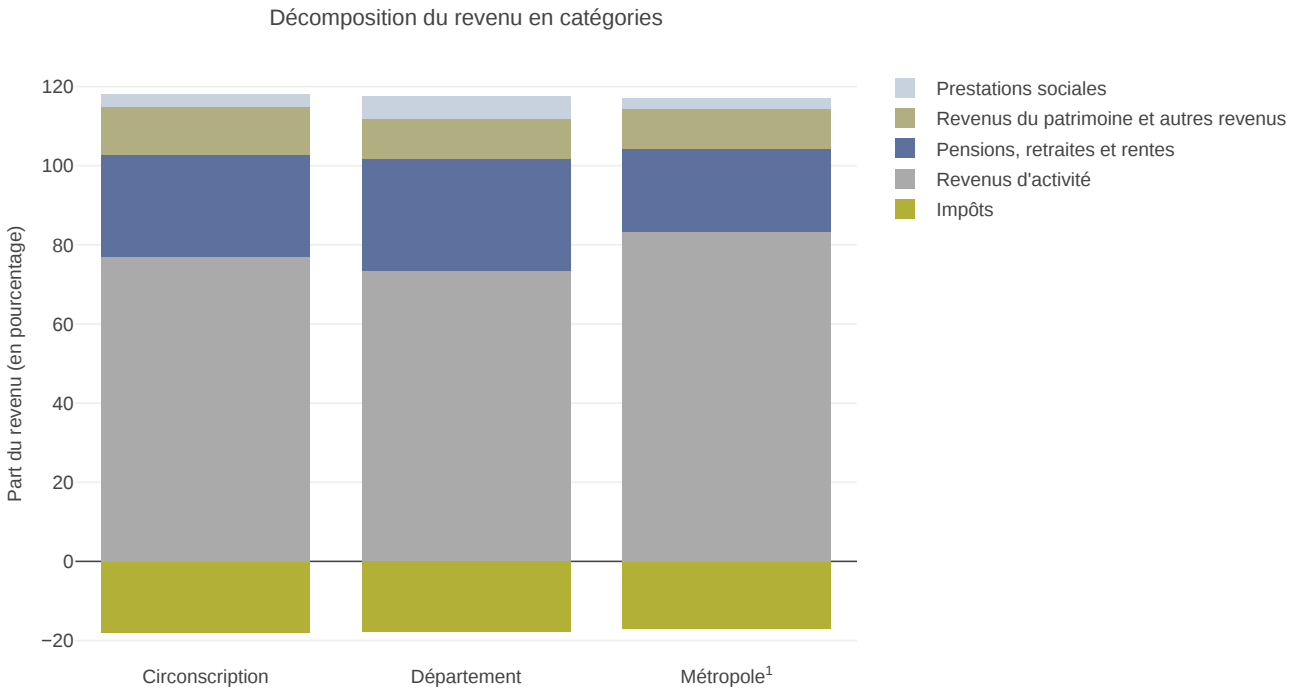

1. Les données à l'échelle nationale correspondent à la moyenne sur la France entière, excepté Mayotte.

NOTE DE LECTURE

Les impots ont retranché -18,00% du revenu en moyenne aux individus de la cironscription. Cette part à l'échelle nationale revient à -17,70%. Les revenus d'activité représentent 77,00% du revenu en moyenne sur la cironscription et 73,50% en France.

Sources : Insee - Circonscriptions législatives, Indicateurs socio-économiques - 2022, Insee - Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages - 2019

4.3 Taux de pauvreté par tranche d'âge

Le taux de pauvreté aggrégé sur les populations diffère selon les périodes de la vie. Il s'agit ici de la proportion des individus appartenant à un ménage dont le référent fiscal est dans la tranche d'âge indiquée, et qui sont en dessous du taux de pauvreté : ces ménages touchent moins que 60% du revenu médian.

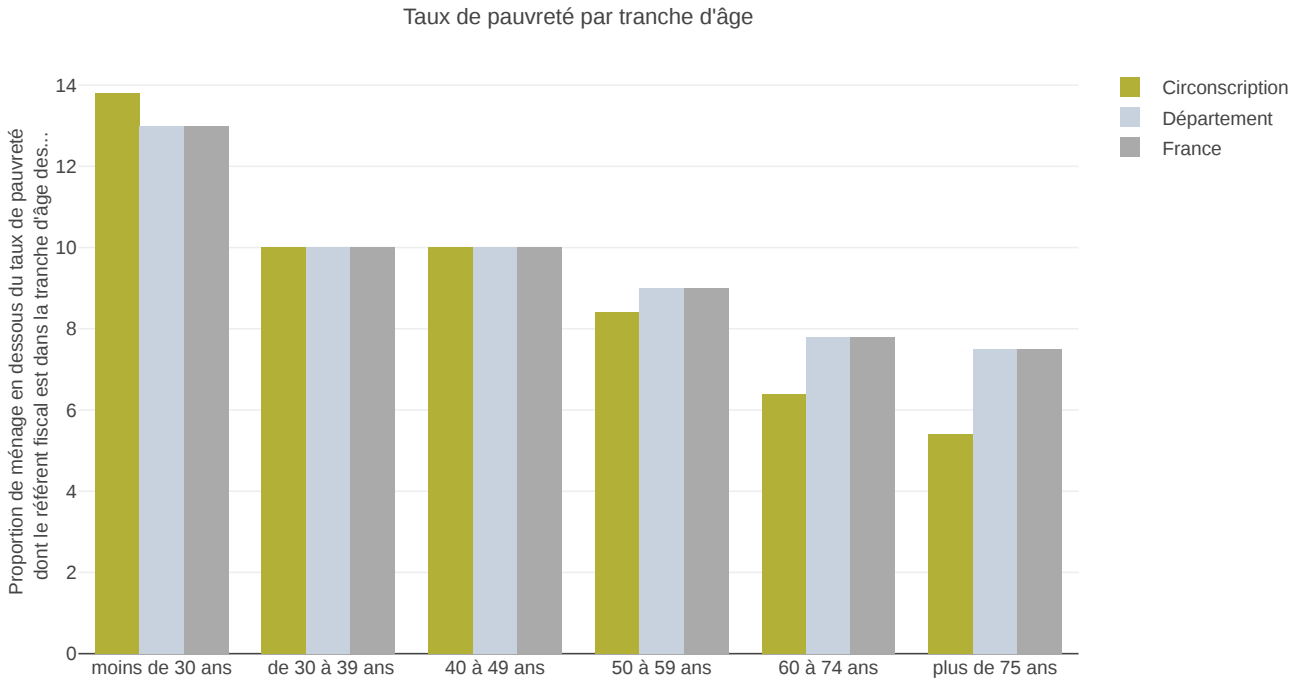

1. Les données à l'échelle nationale correspondent à la moyenne sur la France entière, excepté Mayotte.

NOTE DE LECTURE

Dans la circonscription, 10,00% des individus appartenant à un ménage dont le référent fiscal a de 30 à 39 ans sont sous le seuil de pauvreté. Ils sont 16,80% en France.

Sources : Insee - Circonscriptions législatives, Indicateurs socio-économiques - 2022, Insee - Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages - 2019

4.4 Déciles de revenu

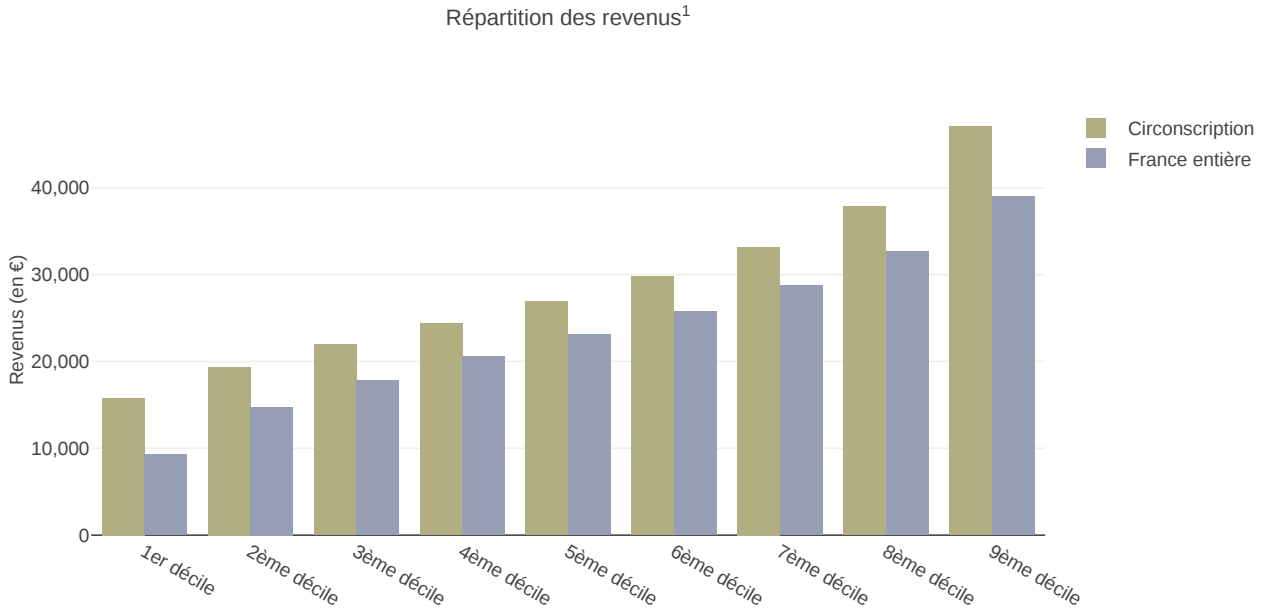

1. Les déciles de revenus sont mis à disposition par IRIS, des échelles de territoires créées par l'Insee. Il s'agit du "plus petit territoire permettant la diffusion de données infra-communales". Les déciles sont aggrégés sur les IRIS de la circonscription et de la France, pondérés par leur poids démographique et géographique. Il peut donc y avoir un léger écart entre les données agrégées et la valeur réelle.

NOTE DE LECTURE

Les déciles pour les circonscriptions sont aggrégés sur les IRIS (découpage de zone de 2 000 habitants) ce qui introduit une incertitude par rapport au découpage de la circonscirption qui n'englobe pas tous les IRIS de sa périphérie.

Source : Insee - Niveau de vie moyen par décile - Données annuelles depuis 1996 - 2023

5.1 Caractéristiques immobilières de la circonscription

Cette section fait un état des lieux du nombre de logement et de la répartition de caractéristiques en 2022 sur les IRIS entièrement ou partiellement couverts par la circonscription.

> D'après la définition de l'Insee, une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

Caractéristiques comparatives des logements			
Variable	Circonscription	Département	France entière
Nb. de logements	92 132	548 552	41 979 008
Nb. de résidences principales	66 865	384 107	34 331 114
Nb. de résidences secondaires	19 793	128 876	4 278 768
Nb. de maison parmi les résidences principales	21 569	163 048	19 836 394
Nb. d'appartements parmi les résidences principales	44 626	218 346	14 168 801
Nb. de résidences principales occupées par des propriétaires	38 698	230 821	20 116 880
Nb. de résidences principales occupées par des locataires	26 647	143 643	13 461 051
Nb. de résidences principales occupées gratuitement	1 520	9 642	753 183
Nb. de logements vacants	5 474	35 570	3 369 126
Nb. de résidences principales construites avant 1991	40 365	207 857	23 373 819

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des logements selon qu'ils soient vacants, résidences secondaires, ou résidences principales.

Répartition par typologie d'occupation du logements				
Variable	Nombre sur la circonscription	Proportion sur la circonscription	Répartition sur le département > (Δ avec la circonscription)	Répartition sur la France entière > (Δ avec la circonscription)
Résidences principales	66 865	72,6 %	70,0 % > + 2,6 pt (70,0 %)	81,8 % − 9,2 pt (81,8 %)
Résidences secondaires	19 793	21,5 %	23,5 % > − 2,0 pt (23,5 %)	10,2 % + 11,3 pt (10,2 %)
Logements vacants	5 474	5,9 %	6,5 % > − 0,5 pt (6,5 %)	8,0 % − 2,1 pt (8,0 %)

Source : Insee - Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) - 2022

NOTE DE LECTURE

Sur les 92 132 logements que comptait la circonscription en 2022, 21,5 % sont des résidences secondaires, soit 19 793 logements. Sur le département, 23,5 % des logements sont des résidences secondaires, ce qui représente un écart de -2,01 points de pourcentage d'avec la circonscription.

Le tableau ci-dessous fait une typologie des résidences principales. Attention : certaines catégories se recoupent. Il est possible pour une résidence principale d'être occupée gratuitement, et d'être une maison. En revanche, les catégories locataires et propriétaires sont exclusives l'une par rapport à l'autre, tout comme les catégories maison et appartement.

> D'après la définition de l'Insee, le **statut d'occupation du logement** définit la situation juridique du ménage concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue quatre statuts principaux :
> - Le statut de **propriétaire** s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
> - Le statut de **locataire ou sous-locataire** s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ;
> - Le statut de **logé gratuitement** s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur...) ;

Caractéristiques comparatives des résidences principales				
Variable	**Nombre sur la circonscription**	**Proportion sur la circonscription**	**Répartition sur le département** > (Δ avec la circonscription)	**Répartition sur la France entière** > (Δ avec la circonscription)
Maisons parmi les résidences principales	21 569	32,3 %	42,4 % − 10,2 pt (42,4 %)	57,8 % − 25,5 pt (57,8 %)
Appartements parmi les résidences principales	44 626	66,7 %	56,8 % + 9,9 pt (56,8 %)	41,3 % + 25,5 pt (41,3 %)
Résidences principales occupées par des propriétaires	38 698	57,9 %	60,1 % − 2,2 pt (60,1 %)	58,6 % − 0,7 pt (58,6 %)
Résidences principales occupées par des locataires	26 647	39,9 %	37,4 % + 2,5 pt (37,4 %)	39,2 % + 0,6 pt (39,2 %)
Résidences principales occupées gratuitement	1 520	2,3 %	2,5 % − 0,2 pt (2,5 %)	2,2 % + 0,1 pt (2,2 %)
Résidences principales construites avant 1991	40 365	60,4 %	54,1 % + 6,3 pt (54,1 %)	68,1 % − 7,7 pt (68,1 %)

Source : Insee - Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) - 2022

NOTE DE LECTURE

Sur les 66 865 résidences principales que comptait la circonscription en 2022, 39,9 % étaient occupées par des locataires, soit 26 647 logements. Sur le département, 37,4 % des résidences principales étaient occupées par des locataires, ce qui représente un écart de 2,46 points de pourcentage d'avec la circonscription.

La table suivante présente des données légèrement différentes : il s'agit des données en proportion calculées par l'INSEE sur la circonscription et la France entière (excepté Mayotte), d'après le recensement de population de 2019.

Proportion des logements selon leur caractéristiques		
Variables	**Circonscription**	**France entière**
Part des résidences principales (en % des logements)	72,70 %	82,10 %
Part des résidences secondaires ou occasionnelles (en % des logements)	21,50 %	9,70 %
Part des logements vacants (en % des logements)	5,70 %	8,20 %
Part des logements occupés par leur propriétaire (en % des résidences principales)	57,30 %	57,50 %
Part des logements occupés par des locataires (en % des résidences principales)	40,00 %	40,20 %
Part des logements occupés gratuitement (en % des résidences principales)	2,80 %	2,20 %
Part des maisons (en % des résidences principales)	32,70 %	56,40 %
Part des logements construits avant 1991 (en % des résidences principales).	63,80 %	70,60 %
Part des maisons chauffés au fuel (en % des résidences principales)	8,00 %	8,50 %

5.2 Répartition des logements collectifs et individuels

Pourcentage de ménages en logement collectif

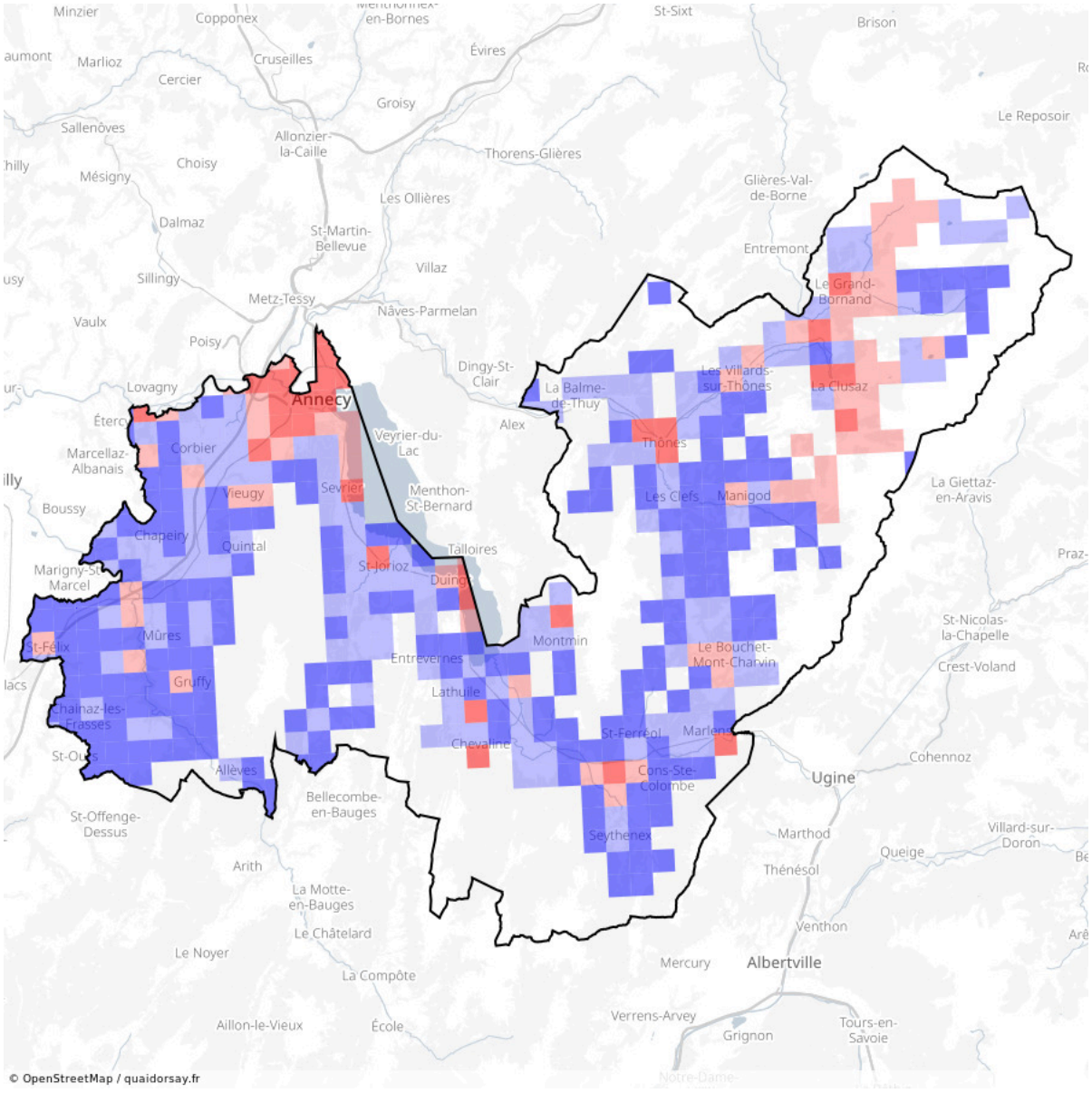

0 - 25 % 25 - 50 % 50 - 75 % 75 - 100 %

Les zones laissées blanches sont sans population.

Source : Insee - Données carroyées à 200m - 2019

NOTE DE LECTURE

Dans un carreau bleu clair, la proportion de ménages qui habitent dans un logement collectif est comprise entre 25 % et 50%. Les zones blanches sont sans population résidente (espaces naturels, agricoles…).

5.3 Répartition des propriétaires et locataires

Pourcentage de ménages locataires

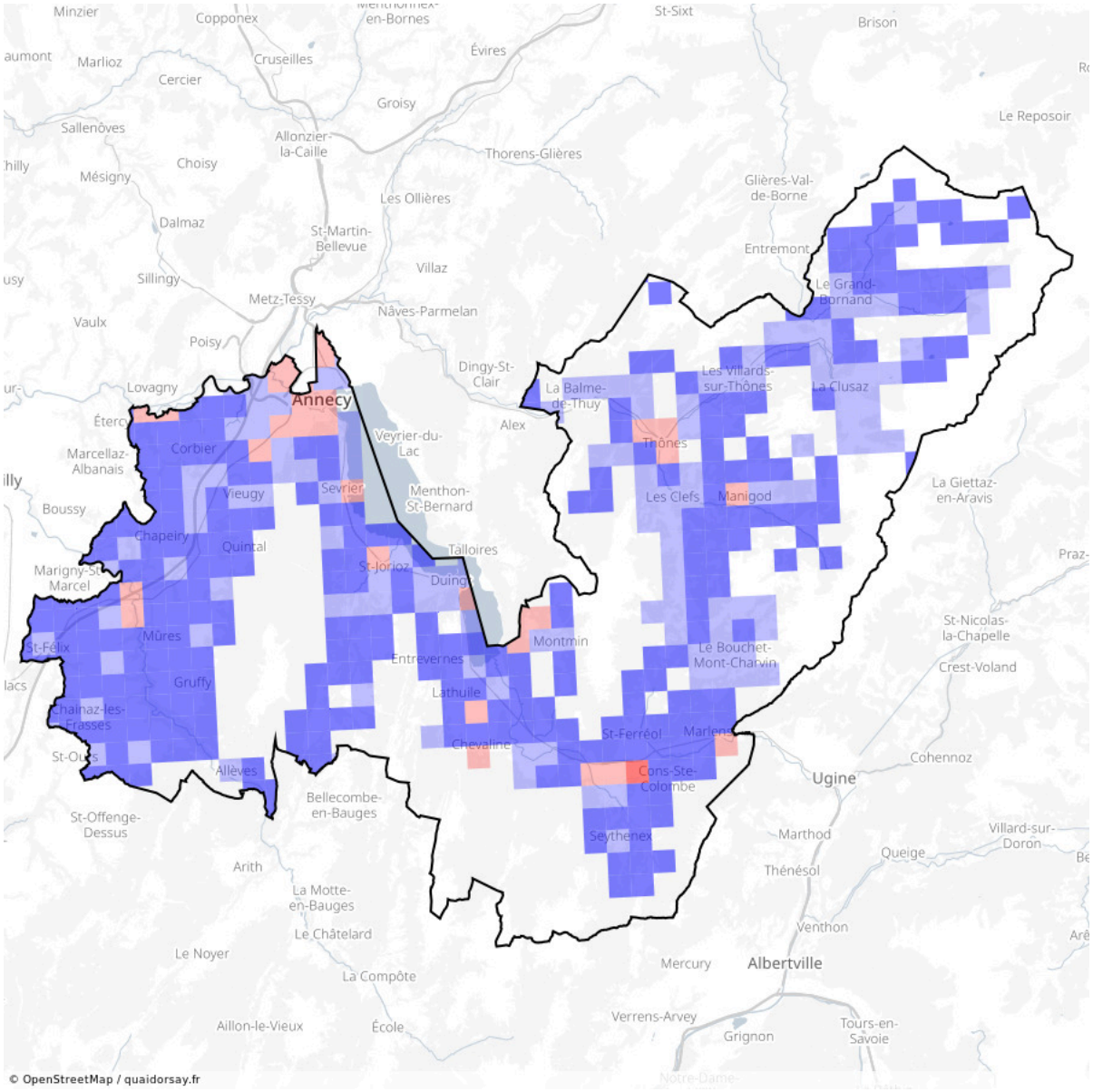

Les zones laissées blanches sont sans population.

Source : Insee - Données carroyées à 200m - 2019

NOTE DE LECTURE

Dans un carreau bleu clair, la proportion de ménages qui sont locataires de leur logement est comprise entre 25 et 50 %. Les zones blanches sont sans population résidente (espaces naturels, agricoles…).

5.4 Performance énergétique de l'habitat

Cette section fait un état des lieux des diagnostics énergétiques effecutés depuis 2013 dans **les communes couvertes au moins partiellement** par la circonscription.

La réalisation d'un diagnostic DPE est obligatoire pour mettre un logement en vente ou en location (sauf exceptions). En dehors de ces cas-là, il est possible aux propriétaires de faire diagnostiquer leur logement, préalablement à des travaux de rénovation par exemple. La note issue du DPE pour les logements de la circonscription n'est donc pas représentative de l'ensemble des notes DPE qui pourraient s'obtenir sur la circonscription si tous les logements étaient évalués.

Ainsi, sur les 91 186 logements que comptait la circonscription en 2021, 35 148 ont fait l'objet d'un diagnostic depuis le 30 juin 2021.

Les variations significatives de certains chiffres peuvent être dûes à des livraisons de grands ensembles de logements neufs ou en rénovation totale.

> Depuis 2021, **une nouvelle méthode d'obtention d'un DPE a été adoptée : la méthode 3CL-DPE 2021 (version octobre)**. L'évaluation repose sur un algorithme qui s'appuie sur des données comme le type d'énergie utilisée, la surface du logement, la décomposition de l'utilisation des ressources énergétiques en fonction de l'usage, etc... Le changement de méthode ne permet pas de comparer la note de DPE obtenue pour chaque classe avant et après 2021.

Étiquette Diagnostic de Performance Énergétique

Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** d'un logement vise à informer l'occupant du logement de la quantité d'énergie nécessaire pour chauffer l'air et l'eau, le climatiser, etc... Il produit une note de performance énergétique qui qui va de A, pour les logements les plus économes en énergie, à G, pour les logements les plus consommateurs d'énergie.

Historique depuis 2013

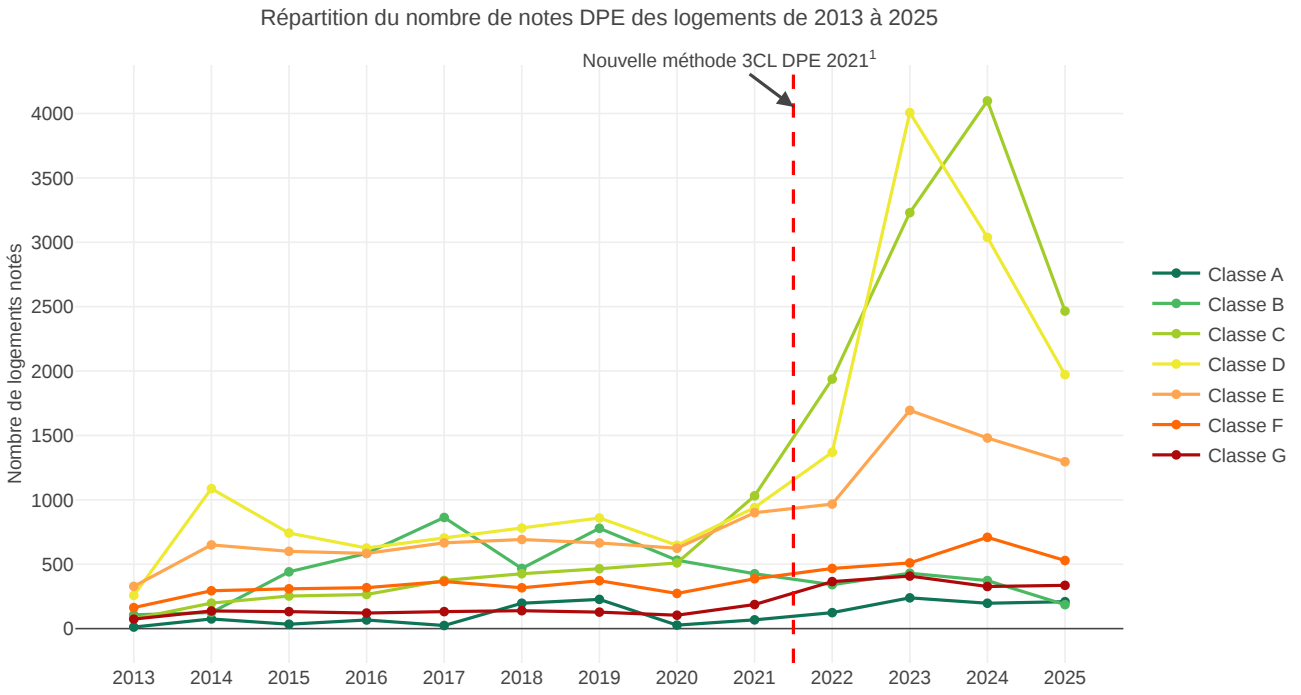

1. Nous supposons que l'augmentation du nombre de logements enregistrés à partir de 2021 est lié à la péremption des anciens diagnostics DPE. En effet, en temps normal, les DPE sont valables 10ans. Cependant, avec la réforme des DPE en 2021 (méthode 3CL-DPE 2021), un DPE réalisé entre 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 (avec l'ancienne méthode), n'est plus valable après le 31 décembre 2022. De même, les DPE réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 seront obsolètes après 31 décembre 2024. Cela oblige certains propriétaires louant ou vendant leur logement à réactualiser le DPE de leur logement plus tôt que prévu.

	Notes DPE de 2013 à 2021 (antérieurs à la réforme 2021)									**Notes DPE de 2021 à 2025**				
Classe	**Nb en 2013** >(% du total en 2013)	**Nb en 2014** >(% du total en 2014)	**Nb en 2015** >(% du total en 2015)	**Nb en 2016** >(% du total en 2016)	**Nb en 2017** >(% du total en 2017)	**Nb en 2018** >(% du total en 2018)	**Nb en 2019** >(% du total en 2019)	**Nb en 2020** >(% du total en 2020)	**Nb en 2021** > avant la réforme (% du total)	**Nb en 2021** > après la réforme (% du total)	**Nb en 2022** >(% du total en 2022)	**Nb en 2023** >(% du total en 2023)	**Nb en 2024** >(% du total en 2024)	**Nb en 2025** >(% du total en 2025)
A	12 > 1,2 %	75 > 2,9 %	34 > 1,4 %	67 > 2,6 %	24 > 0,8 %	197 > 6,5 %	227 > 6,5 %	27 > 1,0 %	17 > 0,4 %	51 > 1,3 %	124 > 2,2 %	239 > 2,3 %	197 > 1,9 %	209 > 3,0 %
B	107 > 10,5 %	125 > 4,9 %	441 > 17,6 %	584 > 22,8 %	863 > 27,6 %	467 > 15,5 %	779 > 22,3 %	531 > 19,6 %	395 > 10,0 %	31 > 0,8 %	341 > 6,1 %	430 > 4,1 %	373 > 3,6 %	186 > 2,7 %
C	77 > 7,6 %	198 > 7,7 %	253 > 10,1 %	265 > 10,3 %	374 > 12,0 %	426 > 14,1 %	465 > 13,3 %	510 > 18,8 %	372 > 9,4 %	659 > 16,7 %	1 938 > 34,8 %	3 230 > 30,7 %	4 098 > 40,1 %	2 466 > 35,3 %
D	258 > 25,3 %	1 087 > 42,4 %	742 > 29,5 %	626 > 24,4 %	704 > 22,5 %	781 > 25,9 %	859 > 24,6 %	647 > 23,8 %	497 > 12,6 %	443 > 11,2 %	1 369 > 24,6 %	4 007 > 38,1 %	3 038 > 29,7 %	1 972 > 28,2 %
E	328 > 32,2 %	650 > 25,3 %	600 > 23,9 %	584 > 22,8 %	666 > 21,3 %	692 > 22,9 %	665 > 19,0 %	624 > 23,0 %	513 > 13,0 %	387 > 9,8 %	967 > 17,4 %	1 695 > 16,1 %	1 480 > 14,5 %	1 296 > 18,5 %
F	163 > 16,0 %	294 > 11,5 %	309 > 12,3 %	318 > 12,4 %	366 > 11,7 %	317 > 10,5 %	372 > 10,6 %	273 > 10,1 %	229 > 5,8 %	158 > 4,0 %	467 > 8,4 %	510 > 4,8 %	709 > 6,9 %	529 > 7,6 %
G	74 > 7,3 %	137 > 5,3 %	132 > 5,3 %	121 > 4,7 %	132 > 4,2 %	139 > 4,6 %	128 > 3,7 %	104 > 3,8 %	74 > 1,9 %	113 > 2,9 %	365 > 6,6 %	408 > 3,9 %	327 > 3,2 %	336 > 4,8 %
TOTAL	**1 019**	**2 566**	**2 511**	**2 565**	**3 129**	**3 019**	**3 495**	**2 716**	**3 939**		**5 571**	**10 519**	**10 222**	**6 994**

Source : DPE - ADEME - Diagnostics de performance énergétique pour les logements - 2022

Source : ADEME - Diagnostics de performance énergétique pour les logements - 2026

NOTE DE LECTURE

Les diagnostics de performance énergétique réalisés sur des logements de la circonscription ont produit la note B dans 107 cas en 2013. En 2021, année de la réforme de la méthode des DPE, 24,6 % ont été classés D. Parmi ces 1 369 logements classés D, 497 l'ont été selon l'ancienne méthode (soit 8,9 % des logements diagnostiqués en 2021) et 443 selon la nouvelle (soit 8,0 % des logements diagnostiqués en 2021).

Cumul des notes DPE depuis 2021

Les données tiennent compte de la réforme DPE de 2021 (arrêté du 8 octobre 2021 modifiant la méthode de calcul et les modalités d'établissement du diagnostic de performance énergétique).

Notes DPE des logements depuis le 30 juin 2021[3]						
Note DPE	Nb. logements	%	Cumul depuis A[1]	Cumul depuis G[2]	Δ Département (% département)	Δ National (% national)
A	820	2,3 %	2,3 %	100,0 %	− 0,8 pt (3,2 %)	− 2,3 pt (4,7 %)
B	1 361	3,9 %	6,2 %	97,7 %	+ 0,3 pt (3,5 %)	− 2,4 pt (6,3 %)
C	12 391	35,3 %	41,5 %	93,8 %	− 4,9 pt (40,2 %)	− 1,7 pt (37,0 %)
D	10 829	30,8 %	72,3 %	58,5 %	+ 5,9 pt (24,9 %)	+ 2,3 pt (28,5 %)
E	5 825	16,6 %	88,8 %	27,7 %	− 0,5 pt (17,1 %)	+ 1,9 pt (14,6 %)
F	2 373	6,8 %	95,6 %	11,2 %	+ 0,4 pt (6,3 %)	+ 1,1 pt (5,6 %)
G	1 549	4,4 %	100,0 %	4,4 %	− 0,4 pt (4,8 %)	+ 1,2 pt (3,2 %)

1. Cumul depuis A = cumul de la proportion depuis la note maximale de A jusqu'à la note de la tranche.
2. Cumul depuis G = cumul de la proportion depuis la note de la tranche jusqu'à la note minimale de G.
3. Le nombre de logements correspond au nombre de DPE enregistrés sur la circonscription depuis la mise en place de la réforme des DPE en 2021 (méthode 3CL-DPE 2021)

Source : ADEME - Diagnostics de performance énergétique pour les logements - 2026

NOTE DE LECTURE

Depuis 2013, les diagnostics de performance énergétique réalisés sur des logements de la circonscription ont produit la note C dans 12391 cas, soit 35,3 % de l'ensemble des diagnostics. 41,5 % des diagnostics de la circonscription ont une note supérieure à C, et 93,8 % ont une note inférieure à C. La proportion de 35,3 % de la circonscription pour la note C est inférieure de 4,9 points à celle calculée à l'échelle départementale et inférieure de 1,7 points à celle calculée à l'échelle nationale.

Etiquette Gaz à Effet de Serre

La note DPE peut s'accompagner d'une seconde note évaluant les **émissions de gaz à effet de serre (note GES)**. Les émissions de gaz à effet de serre d'un logement sont liées à la combustion d'énergies fossiles par les chaudières pour se chauffer ou produire de l'eau chaude sanitaire. Un logement noté A émettra peu de gaz à effet de serre tandis que les logements en émettront de moins en moins à mesure que leur note s'approchera de la note G.

Historique depuis 2021

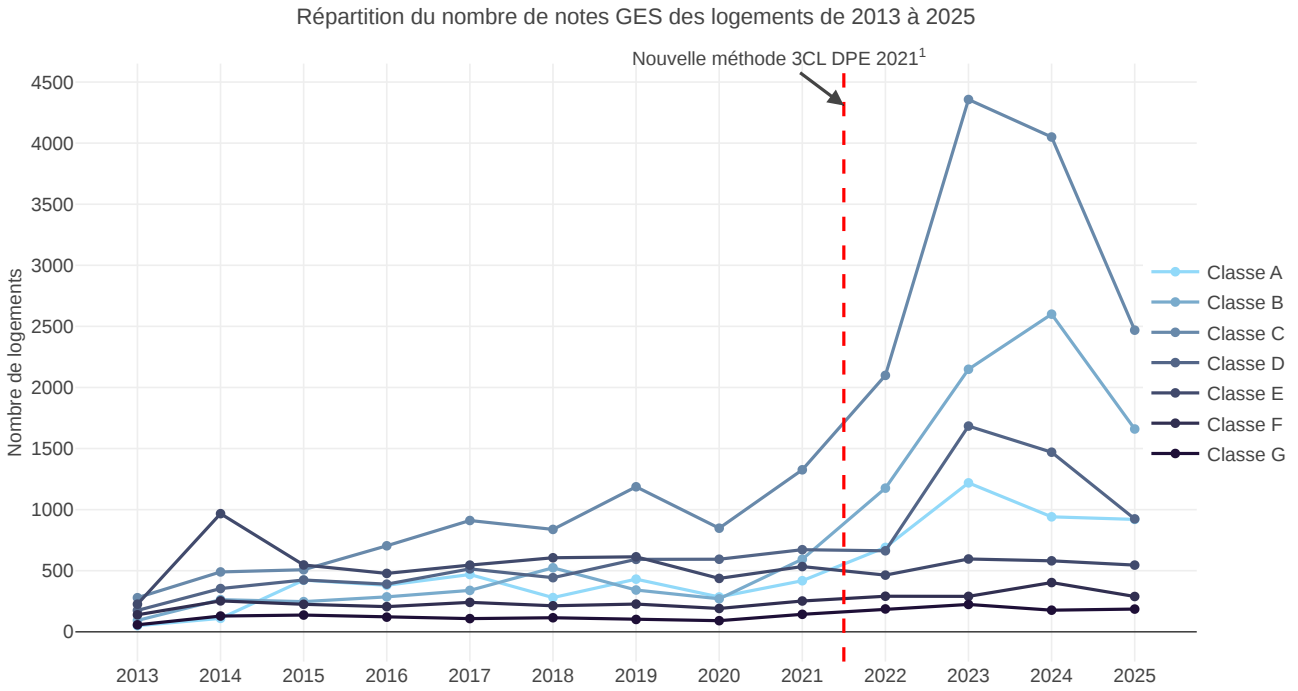

1. Nous supposons que l'augmentation du nombre de logements enregistrés à partir de 2021 est lié à la péremption des anciens diagnostics DPE. En effet, en temps normal, les DPE sont valables 10ans. Cependant, avec la réforme des DPE en 2021 (méthode 3CL-DPE 2021), un DPE réalisé entre 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 (avec l'ancienne méthode), n'est plus valable après le 31 décembre 2022. De même, les DPE réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 seront obsolètes après 31 décembre 2024. Cela oblige certains propriétaires louant ou vendant leur logement à réactualiser le DPE de leur logement plus tôt que prévu.

	Notes GES de 2013 à 2021 (antérieurs à la réforme 2021)									**Notes GES de 2021 à 2025**				
Notes	**Nb en 2013** >(% du total en 2013)	**Nb en 2014** >(% du total en 2014)	**Nb en 2015** >(% du total en 2015)	**Nb en 2016** >(% du total en 2016)	**Nb en 2017** >(% du total en 2017)	**Nb en 2018** >(% du total en 2018)	**Nb en 2019** >(% du total en 2019)	**Nb en 2020** >(% du total en 2020)	**Nb en 2021** > avant la réforme (% du total)	**Nb en 2021** >après la réforme (% du total)	**Nb en 2022** >(% du total en 2022)	**Nb en 2023** >(% du total en 2023)	**Nb en 2024** >(% du total en 2024)	**Nb en 2025** >(% du total en 2025)
A	50 > 4,9 %	110 > 4,3 %	423 > 16,8 %	381 > 14,9 %	469 > 15,0 %	280 > 9,3 %	431 > 12,3 %	285 > 10,5 %	211 > 5,4 %	207 > 5,3 %	691 > 12,4 %	1 219 > 11,6 %	941 > 9,2 %	920 > 13,2 %
B	93 > 9,1 %	263 > 10,2 %	247 > 9,8 %	286 > 11,2 %	339 > 10,8 %	524 > 17,4 %	342 > 9,8 %	270 > 9,9 %	231 > 5,9 %	363 > 9,2 %	1 176 > 21,1 %	2 149 > 20,4 %	2 600 > 25,4 %	1 660 > 23,7 %
C	279 > 27,4 %	490 > 19,1 %	508 > 20,2 %	704 > 27,4 %	911 > 29,1 %	838 > 27,8 %	1 187 > 34,0 %	848 > 31,2 %	648 > 16,5 %	678 > 17,2 %	2 099 > 37,7 %	4 357 > 41,4 %	4 050 > 39,6 %	2 469 > 35,3 %
D	175 > 17,2 %	354 > 13,8 %	424 > 16,9 %	390 > 15,2 %	515 > 16,5 %	443 > 14,7 %	593 > 17,0 %	594 > 21,9 %	435 > 11,0 %	237 > 6,0 %	663 > 11,9 %	1 684 > 16,0 %	1 470 > 14,4 %	924 > 13,2 %
E	226 > 22,2 %	967 > 37,7 %	547 > 21,8 %	478 > 18,6 %	546 > 17,4 %	606 > 20,1 %	614 > 17,6 %	437 > 16,1 %	337 > 8,6 %	197 > 5,0 %	464 > 8,3 %	596 > 5,7 %	581 > 5,7 %	546 > 7,8 %
F	139 > 13,6 %	253 > 9,9 %	225 > 9,0 %	206 > 8,0 %	241 > 7,7 %	213 > 7,1 %	227 > 6,5 %	191 > 7,0 %	153 > 3,9 %	99 > 2,5 %	291 > 5,2 %	290 > 2,8 %	403 > 3,9 %	289 > 4,1 %
G	57 > 5,6 %	129 > 5,0 %	137 > 5,5 %	120 > 4,7 %	108 > 3,5 %	115 > 3,8 %	101 > 2,9 %	91 > 3,4 %	82 > 2,1 %	61 > 1,5 %	187 > 3,4 %	224 > 2,1 %	177 > 1,7 %	186 > 2,7 %
TOTAL	**1 019**	**2 566**	**2 511**	**2 565**	**3 129**	**3 019**	**3 495**	**2 716**	**3 939**		**5 571**	**10 519**	**10 222**	**6 994**

Source : ADEME - Diagnostics de performance énergétique pour les logements - 2026

NOTE DE LECTURE

Dans la circonscription, le nombre de logements de classe GES déclaré sur un an est passé de 672 logements classés D en 2021, soit 65,9 % % des logements déclarés dans la circonscription à 924 classés D en 2025, soit 36,8 % % des logements déclarés dans la circonscription.

Cumul des notes GES depuis 2021

Notes GES depuis le 30 juin 2021						
Note GES	**Nb. logements**	**%**	**Cumul depuis A[1]**	**Cumul depuis G[2]**	**Δ Département** >(% département)	**Δ National** >(% national)
A	3 978	11,3 %	11,3 %	100,0 %	− 0,3 pt (11,6 %)	+ 6,6 pt (4,7 %)
B	7 948	22,6 %	33,9 %	88,7 %	+ 2,6 pt (20,0 %)	+ 16,3 pt (6,3 %)
C	13 653	38,8 %	72,8 %	66,1 %	− 2,3 pt (41,1 %)	+ 1,9 pt (37,0 %)
D	4 978	14,2 %	86,9 %	27,2 %	+ 1,3 pt (12,9 %)	− 14,4 pt (28,5 %)
E	2 384	6,8 %	93,7 %	13,1 %	− 1,0 pt (7,8 %)	− 7,9 pt (14,6 %)
F	1 372	3,9 %	97,6 %	6,3 %	0,0 pt (3,9 %)	− 1,7 pt (5,6 %)
G	835	2,4 %	100,0 %	2,4 %	− 0,4 pt (2,8 %)	− 0,9 pt (3,2 %)

1. Cumul depuis A = cumul de la proportion depuis la note maximale de A jusqu'à la note de la tranche.
2. Cumul depuis G = cumul de la proportion depuis la note de la tranche jusqu'à la note minimale de G.

Source : ADEME - Diagnostics de performance énergétique pour les logements - 2026

NOTE DE LECTURE

Depuis 2021, les diagnostics d'émission de gaz à effet de serre réalisés sur des logements de la circonscription ont produit la note C dans 13653 cas, soit 38,8 % de l'ensemble des diagnostics. 41,5 % des diagnostics de la circonscription ont une note supérieure à C, et 93,8 % ont une note inférieure à C. La proportion de 38,8 % de la circonscription pour la note C est inférieure de 208,4 points à celle calculée à l'échelle départementale et supérieure de 1,9 points à celle calculée à l'échelle nationale.

5.5 Autres indicateurs liés aux logements

Pour aller plus loin

- **Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)**

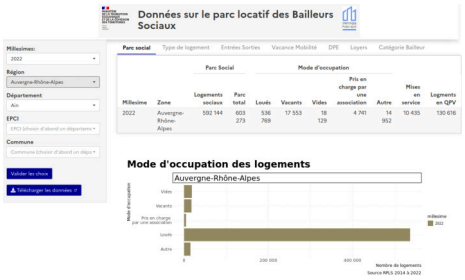

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CGDD) - 2022
Graphiques

Informations sur le parc locatif, commune par commune : mode d'occupation, type, loyer, DPE.
www.dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/RPLS

- **Prix de vente de l'immobilier**

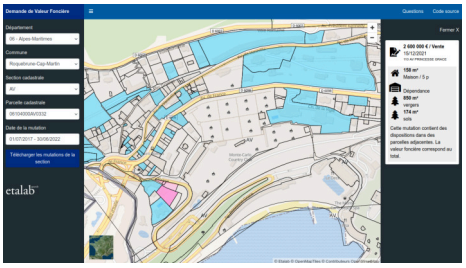

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE - 2023
Cartographie au niveau du batiment

Ensemble des ventes de biens fonciers réalisées au cours des cinq dernières années, en Hexagone et dans les départements et territoires d'outre-mer — sauf à Mayotte et en Alsace-Moselle.
www.app.dvf.etalab.gouv.fr

- **Observatoire National des Bâtiments**

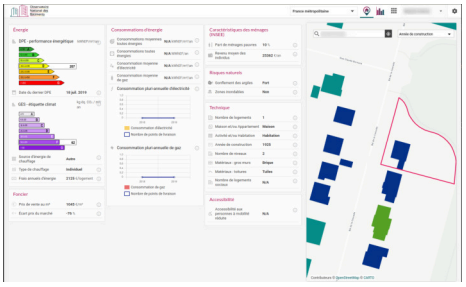

OBSERVATOIRE NATIONAL DES BÂTIMENTS - 2022
Cartographie au niveau du batiment

Informations (prix, performance énergétique, permis de construire...) au niveau de chaque bâtiment de France, qu'il soit collectif ou individuel. Service gratuit, sur inscription.
www.observatoire-national-batiments.fr

- **Carte des loyers**

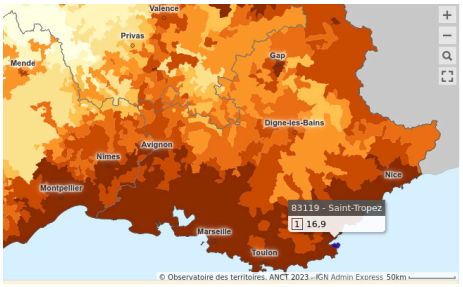

AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT - 2023
Cartographie

Carte des loyers réalisée par l'ANIL grâce à un partenariat avec Groupe SeLoger et Leboncoin.
www.ecologie.gouv.fr/carte-des-loyers

6.1 Établissements et équipement de santé

Cette section fait un état des lieux des établissements et équipements de santé disponibles dans **les communes ou arrondissements couverts au moins partiellement** par la circonscription.

Nombre d'établissements de santé par catégorie	
Centres Hospitaliers	4
Etablissements de santé privé autorisés en SSR	1
Etablissements de Soins de Longue Durée	1
Etablissements de Soins de Courte Durée	1
Autres Etablissements de Lutte contre les Maladies Mentales	10
Traitements et Soins à Domicile	1
Autres Etablissements Relevant de la Loi Hospitalière	5
Autres structures d'exercice libéral	8
Dispensaires ou Centres de Soins	2
Etablissements de PMI et de Planification Familiale	1
Centres de Santé	7
Laboratoires de Biologie Médicale	17
Commerce de Biens à Usage Médicaux	60
Centre de ressources transverse	2
Services de Prévention et de Sante au Travail (SPST)	2
Services d'incendie et de secours	1
Etab.Educ.Spéciale pour Déficients Mentaux et Handicapés	5
Etab.Educ Spéciale pour Enfants Trouble Conduite et Comport	1
Etablissements d'Education Spéciale pour Handicapés Moteurs	1
Services à Domicile ou Ambulatoires pour Handicapés	10
Etab. et Services d'Hébergement pour Adultes Handicapés	15
Etab.et Services de Travail Protégé pour Adultes Handicapés	6
Etab.et Services de Réinsertion Prof pour Adultes Handicapés	2
Etab.Expérimentaux en Faveur des Adultes Handicapés	1
Services de Maintien à Domicile pour Handicapés	8
Etablissements d'Hébergement pour Personnes à(gées	21
Services de Maintien à Domicile pour Personnes à(gées	1
Etablissements de l'Aide Sociale à l'Enfance	14
Etab.et Services du Ministère de la Justice pour Mineurs	4
Services Concourant à la Protection de l'Enfance	4
Etab. Expérimentaux en Faveur de l'Enfance Protégée	2
Etablissements pour Adultes et Familles en Difficulté	12
Autres Etablissements Sociaux d'Hébergement et d'Accueil	6
Autres Etablissements médico-sociaux	5
Etablissements et services multi-clientèles	30
Centres de ressources	1
Logements en Structure Collective	12
Protection des majeurs	2
Etablissements de Formation des Personnels Sanitaires	3
Etablissements de Formation des Personnels Sociaux	2

Source : Atlasanté - Référentiel des structures sanitaires, sociales et médico-sociales - 2026

Type d'établissements de santé de proximité	Nombre	Ratio par habitant	Δ National (ratio par habitant)
Maison de santé (L.6223-3)	5	1 pour 39 202	1,7 fois moins (1 pour 22 501)
Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)	3	1 pour 65 337	1,4 fois plus (1 pour 89 069)
Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)	1	1 pour 196 011	2,5 fois plus (1 pour 481 725)
Maison Départementale des Personnes Handicapées	1	1 pour 196 011	3,5 fois plus (1 pour 684 050)
Laboratoire de Biologie Médicale	17	1 pour 11 530	1,3 fois plus (1 pour 15 110)
Services de Prévention et de Sante au Travail	2	1 pour 98 006	1,6 fois plus (1 pour 156 533)
Pharmacie d'Officine	57	1 pour 3 439	1,0 fois moins (1 pour 3 405)

Source : Atlasanté - Référentiel des structures sanitaires, sociales et médico-sociales - 2026

NOTE DE LECTURE

Dans les communes ou arrondissements couverts au moins partiellement par la circonscription, on dénombre 57 pharmacies d'officine, soit, rapporté à la population locale, une pharmacie d'officine pour 3 439 habitants. C'est 1,0 fois moins d'établissements pour le même nombre d'habitants qu'à l'échelle nationale (dont le ratio est de 1 établissement pour 3 406 habitants).

Équipements lourds de santé	
Appareil d'IRM à utilisation clinique	0
Caisson hyperbare	0
Caméra à positons	0
Caméra à scintillation avec détecteur d'émission de positons	0
Caméra à scintillation sans détecteur d'émission de positons	0
Cyclotron à utilisation médicale	0
Scanographe à utilisation médicale	0
Tomographe à émissions	0

Source : Atlasanté - Référentiel des structures sanitaires, sociales et médico-sociales - 2026

NOTE DE LECTURE

Dans les communes ou arrondissements couverts au moins partiellement par la circonscription, on dénombre 0 équipement(s) de type scanographe à utilisation médicale.

6.2 Professionnels de santé

Le tableau ci-dessous est un extrait de l'annuaire AMELI de l'Assurance Maladie des professionnels de santé qui exercent une activité libérale. Sont décomptés les professionnels de santé dont le lieu d'exercice, en établissement ou en cabinet, est situé dans une commune couverte, au moins partiellement, par la circonscription.

Professionnels de santé exerçant une activité libérale	Nombre	Ratio par habitant	Nombre pour 100 000 habitants de la circonscription	Δ National (ratio par habitant)	Nombre pour 100 000 français (Δ avec la circo)
Infirmier	197	1 pour 995	101	1,5 fois moins (1 pour 677)	148 − 47,04 d'écart
Masseur-kinésithérapeute	468	1 pour 419	239	1,9 fois plus (1 pour 804)	124 + 114,51 d'écart
Médecin généraliste	250	1 pour 784	128	1,6 fois plus (1 pour 1 254)	80 + 47,81 d'écart
Chirurgien-dentiste	188	1 pour 1 043	96	1,7 fois plus (1 pour 1 789)	56 + 40,04 d'écart
Orthophoniste	112	1 pour 1 750	57	1,7 fois plus (1 pour 2 965)	34 + 23,42 d'écart
Pédicure-podologue	65	1 pour 3 016	33	1,6 fois plus (1 pour 4 878)	20 + 12,66 d'écart
Sage-femme	36	1 pour 5 445	18	1,5 fois plus (1 pour 7 994)	13 + 5,86 d'écart
Psychiatre	34	1 pour 5 765	17	1,9 fois plus (1 pour 10 854)	9 + 8,13 d'écart
Radiologue	51	1 pour 3 843	26	3,2 fois plus (1 pour 12 323)	8 + 17,90 d'écart
Cardiologue	36	1 pour 5 445	18	2,7 fois plus (1 pour 14 720)	7 + 11,57 d'écart
Ophtalmologiste	25	1 pour 7 840	13	2,1 fois plus (1 pour 16 076)	6 + 6,53 d'écart
Anesthésiste réanimateur	13	1 pour 15 078	7	1,2 fois plus (1 pour 18 072)	6 + 1,10 d'écart
Orthoptiste	12	1 pour 16 334	6	1,1 fois plus (1 pour 18 633)	5 + 0,76 d'écart
Gynécologue obstétricien	14	1 pour 14 001	7	1,6 fois plus (1 pour 21 966)	5 + 2,59 d'écart
Pédiatre	13	1 pour 15 078	7	1,7 fois plus (1 pour 24 947)	4 + 2,62 d'écart
Chirurgien orthopédiste et traumatologue	12	1 pour 16 334	6	1,6 fois plus (1 pour 25 687)	4 + 2,23 d'écart
Dermatologue et vénérologue	21	1 pour 9 334	11	3,0 fois plus (1 pour 28 372)	4 + 7,19 d'écart
Chirurgien-dentiste spécialiste en orthopédie dento-faciale	17	1 pour 11 530	9	2,8 fois plus (1 pour 31 816)	3 + 5,53 d'écart
Gastro-entérologue et hépatologue	9	1 pour 21 779	5	1,7 fois plus (1 pour 36 135)	3 + 1,82 d'écart
Oto-Rhino-Laryngologue (ORL) et chirurgien cervico-facial	6	1 pour 32 669	3	1,2 fois plus (1 pour 37 751)	3 + 0,41 d'écart

Professionnels de santé exerçant une activité libérale	Nombre	Ratio par habitant	Nombre pour 100 000 habitants de la circonscription	Δ National (ratio par habitant)	Nombre pour 100 000 français (Δ avec la circo)
Rhumatologue	12	1 pour 16 334	6	3,1 fois plus (1 pour 50 187)	2 + 4,13 d'écart
Pneumologue	5	1 pour 39 202	3	1,5 fois plus (1 pour 57 386)	2 + 0,81 d'écart
Chirurgien urologue	4	1 pour 49 003	2	1,3 fois plus (1 pour 61 349)	2 + 0,41 d'écart
Neurologue	9	1 pour 21 779	5	3,0 fois plus (1 pour 64 962)	2 + 3,05 d'écart
Médecin biologiste	2	1 pour 98 006	1	1,4 fois moins (1 pour 67 660)	1 − 0,46 d'écart
Chirurgien plasticien	5	1 pour 39 202	3	1,9 fois plus (1 pour 75 921)	1 + 1,23 d'écart
Endocrinologue-diabétologue	1	1 pour 196 011	1	2,4 fois moins (1 pour 80 476)	1 − 0,73 d'écart
Chirurgien général	3	1 pour 65 337	2	1,3 fois plus (1 pour 81 726)	1 + 0,31 d'écart
Gynécologue médical	3	1 pour 65 337	2	1,5 fois plus (1 pour 95 671)	1 + 0,49 d'écart
Anatomo-Cyto-Pathologiste	5	1 pour 39 202	3	2,6 fois plus (1 pour 103 019)	1 + 1,58 d'écart
Chirurgien viscéral	2	1 pour 98 006	1	1,1 fois plus (1 pour 109 799)	1 + 0,11 d'écart
Néphrologue	0		0	1 pour 124 373	1 − 0,80 d'écart

Source : CNAM - Annuaire des professionnels de santé - 2026

NOTE DE LECTURE

Dans les communes ou arrondissements couverts au moins partiellement par la circonscription, on dénombre 250 médecins généralistes, soit, rapporté à la population locale, un médecin généraliste pour 784 habitants. C'est 1,6 fois plus de professionnels de santé pour le même nombre d'habitants qu'à l'échelle nationale (dont le ratio est de 1 établissement pour 1 254 habitants).

De plus, pour 100 000 habitants, la circonscription dispose de 100,50 infirmiers, tandis que sur la France entière, il y en a en moyenne 147,54 pour 100 000 habitants.

6.3 Proximité aux services d'urgence

Le diagnostic d'accès aux soins urgents est réalisé par le ministère de la santé pour décrire, commune par commune, l'équipement en services de soins urgents au 31 décembre d'une année donnée et les distances d'accès des habitants de la commune à ces services.

Temps d'accès à un service d'urgence			
Temps[1] (mn)	**via**	**Nb. communes[2]**	**Population[3]**
0	SMUR	1	126 924
0	Médecin contact	2	3 852
5	SMUR	1	4 161
5	Médecin contact	1	1 453
10	SMUR	1	5 738
10	Médecin contact	2	1 479
15	SMUR	5	6 495
15	Médecin contact	5	10 386
20	SMUR	9	11 308
20	Médecin contact	3	2 391
20	Hélicoptère	1	242
25	SMUR	6	14 965
25	Médecin contact	1	462
30	SMUR	1	203
30	Médecin contact	1	700

1. Le temps calculé de chef-lieu à chef-lieu de commune par la DREES est regroupé en tranches de 5mn. Le temps à 0 correspond aux communes où un service d'urgence ou un médecin contact est présent dans la commune.
2. Nombre de communes ou arrondissements au moins partiellement couverts par la circonscription concernés par le temps indiqué.
3. Cumul des populations des communes en 2017.
4. Attention : les points correspondent aux communes qui acceuillent le service d'urgence, pas à la rue où est situé ce service d'urgence.

Source : DREES - Diagnostic d'accès aux soins urgents - 2019

NOTE DE LECTURE

En 2019, il y avait 1 commune(s) ou arrondissement(s) couvert(s) au moins partiellement par la circonscription déservies par une structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) avec un délai estimé à 30 minutes (de chef-lieu à chef-lieu). Ces communes rassemblaient 203 habitants (population 2017).

Carte du temps d'accès aux urgences

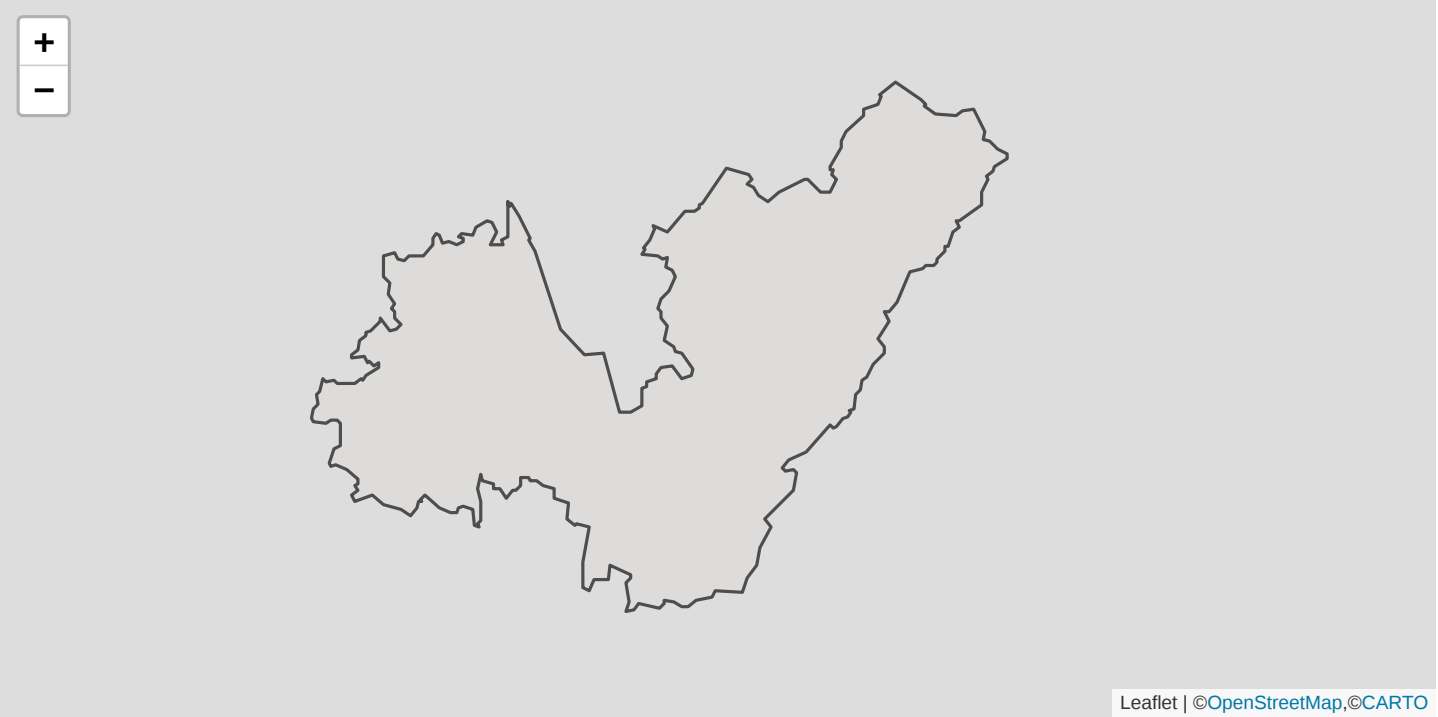

Type d'équipement : Service Médical d'Urgence et de Réanimation

Distance aux services médicaux d'urgence et de réanimation:	local	à moins de 10 min	entre 10 et 20 min	entre 20 et 30 min	entre 30 et 40 min	au delà de 40 min

1. Attention : les points correspondent aux communes qui acceuillent le service d'urgence, pas à la rue où est situé ce service d'urgence. selon la définition Insee.

Ce chapitre concerne la thématique de l'éducation. Les données sont issues du Ministère de l'Éducation nationale , Ministère de l'Enseignement supérieur et de l' Onisep . Leur périmètre couvre la plupart des établissements d'enseignement, sauf les établissements privés hors contrat.

7.1 Effectif des établissements

Nombre d'établissements et d'élèves

Les établissements privés hors contrat ne sont pas couverts.

Type	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par niveau[1]	Part de l'effectif total dans le privé sous contrat [4]
Maternelle et élémentaire	81	12 877	1 609	16,4% soit 2106 élèves
Collège	17	6 922	1 730	32,0% soit 2218 élèves
Lycée	19	7 905	2 635	31,1% soit 2461élèves
Supérieur public	23	n.c.[3]	n.a.[4]	n.a.[4]
Autre [2]	5	n.c.[3]	n.a.[4]	n.a.[4]
TOTAL	**145**	**27 704**		

1. Nombre d'élèves par niveau : l'effectif total est divisé par 8 pour le primaire (3 de maternelle et 5 d'élémentaire), 4 pour le collège et 3 pour le lycée. C'est une approximation car certains lycées acceuillent des sections professionnelles et/ou BTS.
2. Autres établissements : Liste disponible dans DataCirco Augmenté.
3. N.c : Non-communiqué, données insuffisantes.
4. N.a : Non-appliquable, le calcul de l'effectif par niveau n'a pas de sens dans le cas de l'enseignement supérieur.
5. A condition que les établissements privés publient leurs effectifs.

Sources : DEPP – Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Onisep

NOTE DE LECTURE

Il y a 27 704 personnes scolarisées en premier ou second degré dans la circonscription, soit 19,5% de la population de la circonscription qui est de 141 723 habitants. Au niveau de la France, ce chiffre est de 17,8%. Dans la circonscription, il y a 6 785 élèves du primaire et secondaire scolarisés dans des établissements privés, soit 24,5% des élèves. Au niveau national ce chiffre est de 17,2%.

Cartographie des établissements classés par nombre d'élèves

Les établissements privés hors contrat ne sont pas couverts.

Maternelle

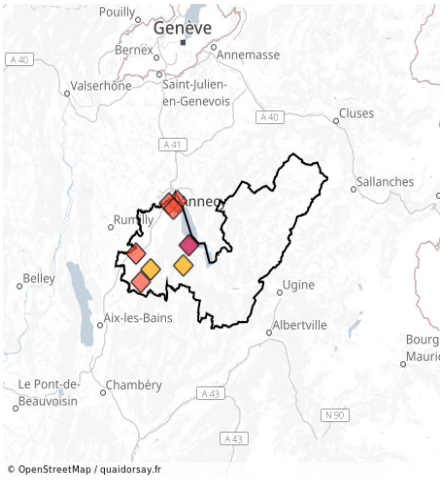

Élémentaire

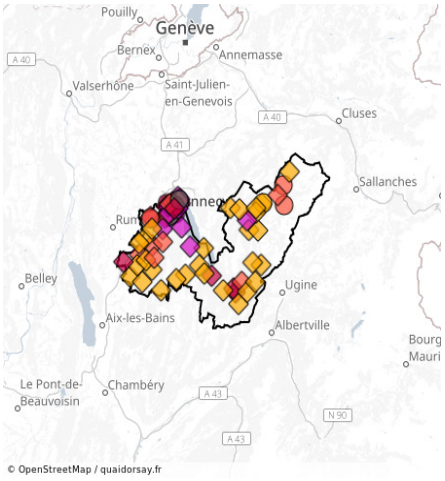

Collèges

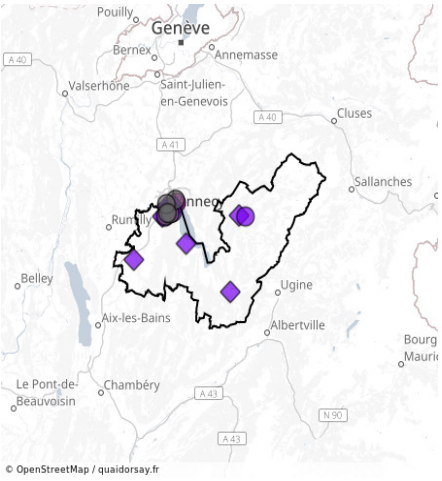

Lycées

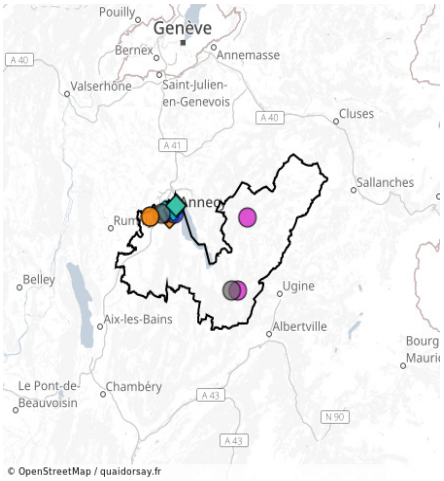

Enseignement supérieur

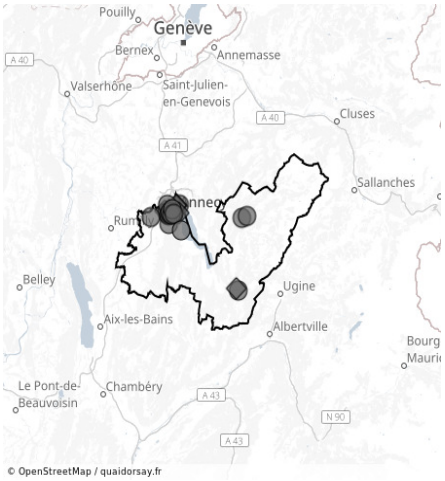

Autres

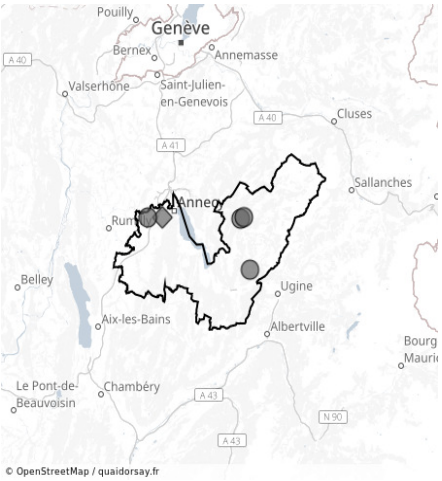

Type d'établissement : ◇ Public ◯ Privé

Nombre d'élèves : < 100 | 100 à 199 | 200 à 299 | 300 à 499 | 500 à 799 | 800 à 999 | > 1000 | n.c.

Sources : DEPP – Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Onisep

DataCirco Interactif

Zoom sur les effectifs ➡

7.2 Indice de position sociale

L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur calculé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Ce dernier résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. Il est compris entre 0 et 200. Plus l'IPS est élevé, plus la position sociale des parents est élevée. Cet indicateur est disponible pour les établissements de maternelle, élémentaire, collège et lycée ; consulter la définition de l'IPS.

Répartition par IPS du primaire et du secondaire

Les établissements privés hors contrat ne sont pas couverts.

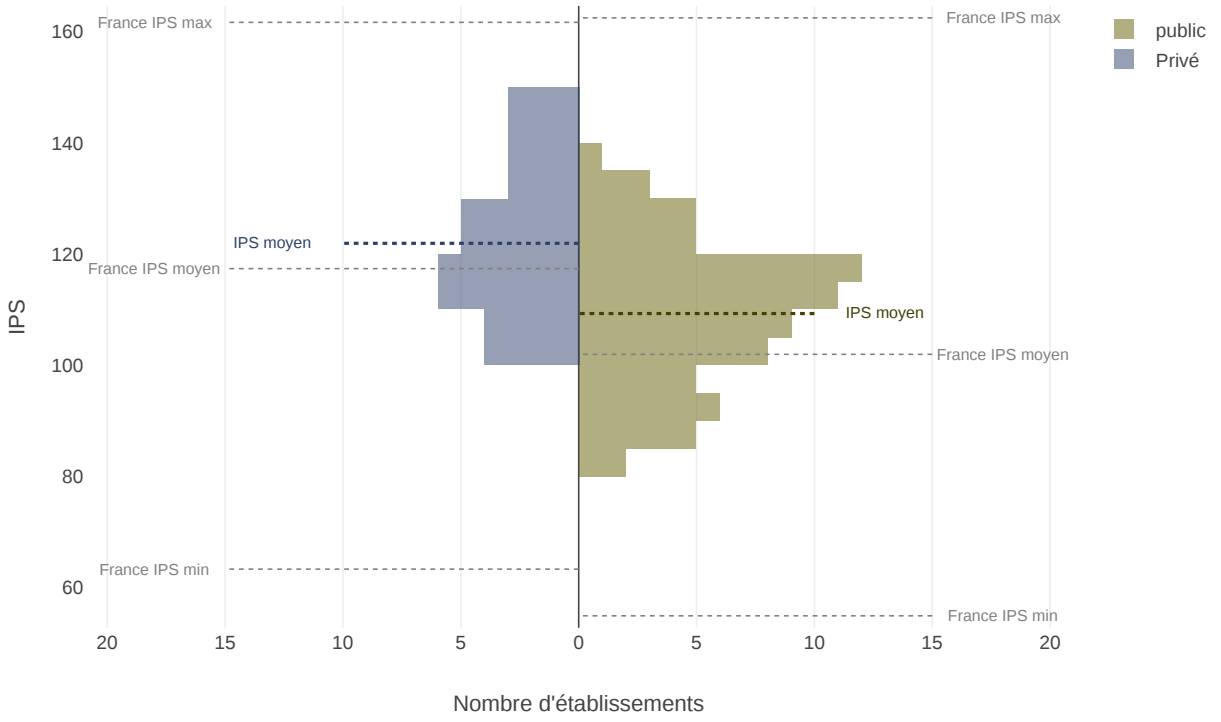

Maternelles, élémentaires, collèges et lycées	IPS moyen		IPS minimal		IPS maximal	
	circonscription	national	circonscription	national	circonscription	national
Établissements publics	109,3	102,0	81,1	54,9	135,8	162,5
Établissements privés	121,9	117,4	106,1	63,3	141,9	161,7
Tous les établissements	112,1	104,7	81,1	54,9	141,9	162,5

Source : DEPP – Ministère de l'Éducation nationale - Données multiples - 2026

NOTE DE LECTURE

L'IPS moyen des établissements du secondaire et du primaire est de 112,1 dans la circonscription et de 104,7 à l'échelle nationale. Pour les établissements publics, l'IPS moyen de la circonscription est de 109,3.

Cartographie des établissements classés par IPS

Les établissements privés hors contrat ne sont pas couverts.

Maternelle

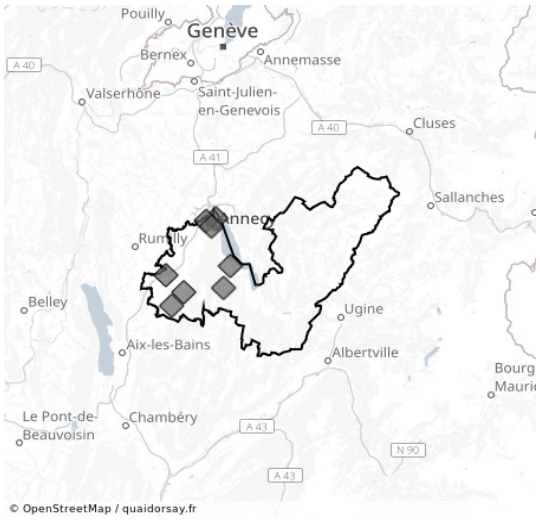

Élémentaire

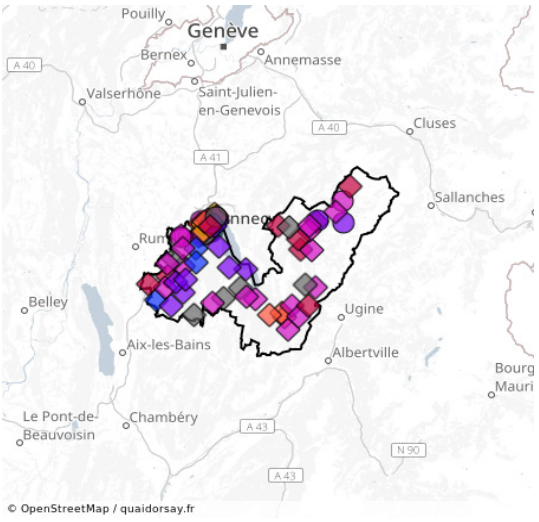

Collèges

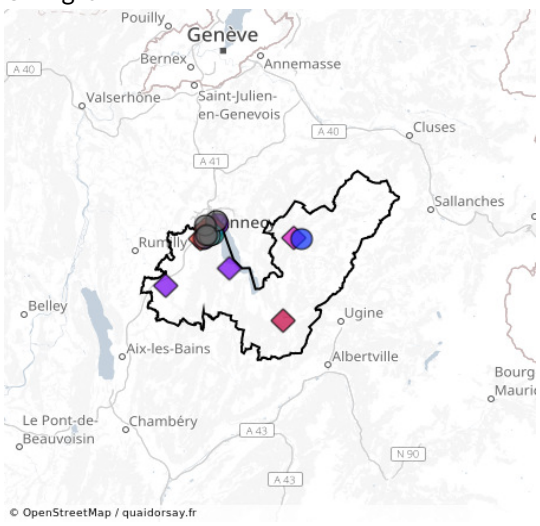

Lycées

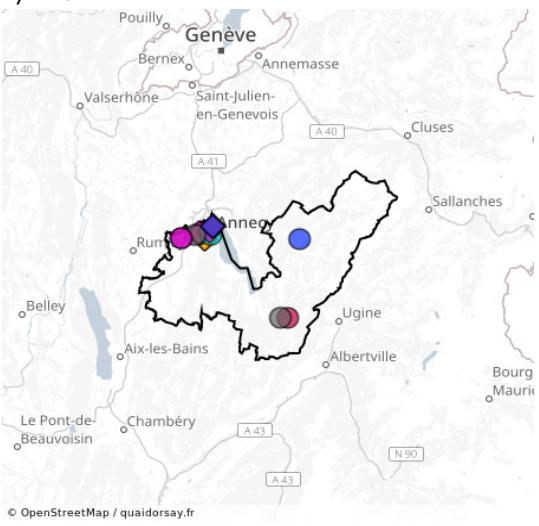

Type d'établissement : ◇ Public ◯ Privé

IPS : < 90 | 90 à 99 | 100 à 109 | 110 à 119 | 120 à 129 | 130 à 139 | > 140 | n.c.

Source : DEPP – Ministère de l'Éducation nationale - Données multiples - 2026

DataCirco Interactif

Zoom sur les IPS ➡

7.3 Liste de tous les établissements

La liste de tous les établissements de la circonscription, sauf privés hors contrat, est disponible dans DataCirco Augmenté avec leur effectif, leur IPS et d'autres indicateurs tels que le taux de réussite ou le classement REP+.

DataCirco Interactif

Liste des établissements ➡



Ce chapitre concerne la thématique de l'environnement. Les données sont issues du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour l'occupation des sols, de la base ERA5 issue de Copernicus Climate Change Service (C3S) et de Climate Data Store (CDS) pour le climat.

8.1 Occupation des sols et paysages

Cette partie dresse un portrait biophysique de la circonscription.

L'occupation des sols

La section fait un inventaire des principaux types d'occupation des sols de la circonscription en 2012. Les données sont issues du programme européen d'observation de la Terre Copernicus, développé pour 39 Etats européens. La base de données, Corine Land Rover décline l'occupation des sols en 44 postes (et 48 pour les DROM-COM).

Pour aller plus loin

- **Occupation des sols**

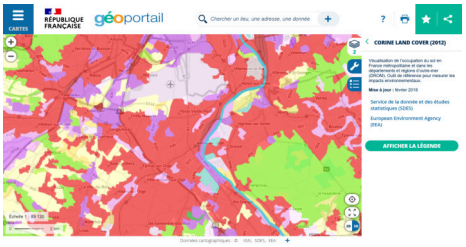

COPERNICUS - 2012
Cartographie nationale

L'occupation des sols est une classification des territoires en fonction de leur usage. La carte du territoire de la circonscription est accessible sur le Géo Portail de l'IGN.
Géoportail

Tableau comparatif

Le tableau ci-dessous affiche seulement les postes spécifiques à la circonscription en les comparant à leur représentation à l'échelle nationale.

Part de la superficie couverte par les différents types d'espaces			
Type d'espace	**Superficie couverte sur la circonscription** (en hectares)	**Part de la superficie de la circonscription**	**Part de la superficie francaise**
Cours et voies d'eau	25	0,03 %	0,20 % − 0,2 pt (0,2 %)
Equipements sportifs et de loisirs	168	0,24 %	0,18 % + 0,1 pt (0,2 %)
Espaces verts urbains	27	0,04 %	0,04 % 0,0 pt (0,0 %)
Extraction de matériaux	111	0,16 %	0,14 % 0,0 pt (0,1 %)
Forêt et végétation arbustive en mutation	626	0,88 %	2,17 % − 1,3 pt (2,2 %)
Forêts de conifères	15 086	21,16 %	5,11 % + 16,1 pt (5,1 %)
Forêts de feuillus	6 760	9,48 %	14,62 % − 5,1 pt (14,6 %)
Forêts mélangées	11 392	15,98 %	3,04 % + 12,9 pt (3,0 %)
Landes et broussailles	547	0,77 %	0,64 % + 0,1 pt (0,6 %)
Marais intérieurs	235	0,33 %	0,29 % 0,0 pt (0,3 %)
Pelouses et pâturages naturels	7 904	11,09 %	1,96 % + 9,1 pt (2,0 %)
Plans d'eau	1 352	1,90 %	0,34 % + 1,6 pt (0,3 %)
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	7 619	10,69 %	13,03 % − 2,3 pt (13,0 %)
Roches nues	3 212	4,51 %	0,70 % + 3,8 pt (0,7 %)
Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	59	0,08 %	0,08 % 0,0 pt (0,1 %)
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	2 064	2,90 %	2,45 % + 0,4 pt (2,4 %)
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	5 944	8,34 %	8,90 % − 0,6 pt (8,9 %)
Terres arables hors périmètres d'irrigation	488	0,68 %	23,41 % − 22,7 pt (23,4 %)
Tissu urbain continu	52	0,07 %	0,07 % 0,0 pt (0,1 %)
Tissu urbain discontinu	4 257	5,97 %	3,53 % + 2,4 pt (3,5 %)
Végétation clairsemée	2 442	3,43 %	0,69 % + 2,7 pt (0,7 %)
Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	920	1,29 %	0,59 % + 0,7 pt (0,6 %)

Source : Ministère chargé de l'écologie - Inventaire biophysique de l'occupation des sols - 2012

NOTE DE LECTURE

En 2012, 0,2 % du territoire de la circonscription était occupé par un environnement de type *equipements sportifs et de loisirs*, soit 168 hectares (ce qui équivaut à 1,68 km^2). Cette occupation des sols de type *equipements sportifs et de loisirs* représentait 0,2 %% de la superficie française.

La circonscription est majoritairement occupée par les territoire de type *forêts de conifères* qui représentent 21,2 % de sa superficie. Soit 16,05 points de pourcentage d'écart avec la France pour ce type de territoire.

A noter que les chiffres concernants les mers et océans sont très en dessous de la réalité pour les circonscriptions concernées car les limites de circonscription ne tiennent pas compte des ces zones, étant un découpage à usage électoral.

L'artificialisation des sols

L'artificialisation est "*l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.*" (article 192 de la loi dite *Climat et résilience*).

Les surfaces artificialisées sont constituées de sols :

- soit **imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites.**
- végétalisés ou herbacés, et qui sont **à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures**… qu'elles soient en chantier ou à l'abandon.

Les surfaces suivantes sont considérées pour l'essentiel comme non artificialisées : plans d'eau, surfaces végétalisées, forêts, champs cultivés ou non, parcs ou jardins publics, ainsi que surfaces végétalisées sur lesquelles seront implantées des installations de panneaux photovoltaïques.

> Attention, cette définition s'applique à partir d'un **seuil de surface**. Par exemple, elle ne concerne les bâtiments qu'à partir de 50 m2 de prise au sol.
> Toutes les zones bâties (maisons, immeubles, etc…), les zones non bâties (routes, places, parking…), les surfaces stabilisées et compactées, partiellement ou totalement perméables, et recouvertes de matériaux minéraux (excepté dans le cadre d'activités d'extraction), comme les sols pavés, ou les chemins de graviers ou les zones à autres matériaux composites (comme les décharges), sont donc considérées comme artificialisées.
> On y ajoute : les terres cultivées par d'autres activités que le secteur primaire : pelouses et prairies, terres arables, roselières, jardins privés, ou consacrés à une activité secondaire ou tertiaire, ainsi que les espaces abandonnés, ou en cours de végétalisation.

Le reste des espaces végétalisés, exploités ou non par le secteur tertiaire (champs, forêts ou surfaces naturelles), est considéré comme non artificialisé. Cette définition est donnée dans le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols.

La table de correspondance de l'OCS GE (occupation du sol à grande échelle) aide à comprendre la nomenclature des sols. Un fascicule du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires aide à mieux comprendre le lien entre occupation des sols et artificialisation : Fascicule 1 : Définir et observer la consommation d'espaces naturels

> Sur la période 2021 à 2031, la loi prévoit de réduire de moitié la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale. Cet objectif national fixé par la loi du 21 avril 2021 s'inscrit dans la perspective **Zéro artificialisation nette des sols** pour 2050. La consommation d'espace se distingue néanmoins de l'artificialisation des sols. En effet, elle correspond à "*la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné*".

Consommation des sols par secteur selon les destinations sur la période 2009 à 2024			
Type d'occupation des sols artificialisés	**Circonscription**	**Département**	**France entière**
Surface artificialisée destinée au mixte (en m²) (part de la surface artificialisée destinée au mixte)	128 772 3,1 %	769 920 2,5 %	43 879 266 1,8 %
Surface artificialisée destinée aux infrastructures routières (en m²) (part de la surface artificialisée destinée aux infrastructures routières)	333 993 7,9 %	2 298 860 7,5 %	157 587 042 6,6 %
Surface artificialisée destinée aux infrastructures ferroviaires (en m²) (part de la surface artificialisée destinée aux infrastructures ferroviaires)	0 0,0 %	2 361 0,0 %	16 411 183 0,7 %
Surface artificialisée à destination inconnue (en m²) (part de la surface artificialisée à destination inconnue)	50 610 1,2 %	646 229 2,1 %	107 207 538 4,5 %
Surface artificialisée destinée à l'activité (en m²) (part de la surface artificialisée destinée à l'activité)	763 825 18,1 %	4 756 514 15,6 %	547 863 874 23,1 %
Surface artificialisée destinée à l'habitat (en m²) (part de la surface artificialisée destinée à l'habitat)	2 933 658 69,7 %	22 095 368 72,3 %	1 499 642 922 63,2 %
TOTAL	**4 210 858**	**30 569 252**	**2 372 591 825**

Source : CEREMA - Indicateurs communaux des flux de consommation des sols de 2009 à 2024 - 2024

NOTE DE LECTURE

Sur les communes couvertes par la circonscription, 2 933 658 m² destinés à l'habitat ont été artificialisés entre 2009 et 2024. Cela représente 69,7 % de la superficie (des communes de la circonscription) artificialisée sur cette période.

8.2 Sites pollués

Cette section présente les sites pollués de la circonscription. Les données sont issues de la base de données BASOL du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.
En 2024, la circonscription comptait 29 sites pollués. Parmi eux, 1 ont été traités, 28 sont en cours de traitement.

Carte des sites pollués de la circonscription



Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Sites et sols pollués - 2026

La carte interractive est disponible dans DataCirco Augmenté avec le détail de chaque point.

DataCirco Interactif
Carte des sites pollués ➡

Pour aller plus loin

- **Géorisques**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT, ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LE BRGM - 2024
Informations communales

Connaître les risques pour chaque commune concernant les innondations, séismes, retrait d'argil et radon.
Géorisques

- **Tableau de bord de consommation d'espaces**

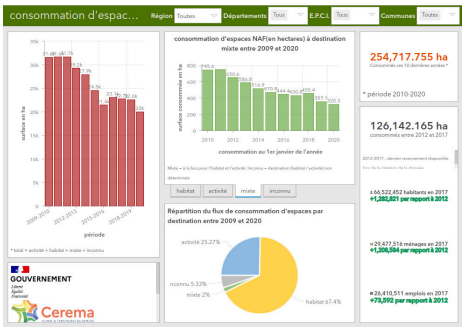

CEREMA CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT - 2024
Données communales

Suivre l'évolution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
Tableau de bord de consommation d'espaces

Historique du climat

Cette section s'appuie sur les données de la base ERA5 du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme.

> Les données ERA5 fournissent des estimations climatiques à l'échelle du monde, sur une grille régulière de carrés d'une trentaine de kilomètres de côté, en s'appuyant à la fois sur les relevés des stations climatiques et d'autres paramètres tels que l'altitude, la géographie ou encore l'historique climatique. La méthodologie de production des données ERA5 diffère de celle de Météo-France, des écarts ponctuels sont possibles.

> La période 1991-2020 est utilisée pour calculer les ***normales saisonnières*** conformément au choix méthodologique retenu par Météo-France et décrite dans De nouvelles normales pour qualifier le climat en France.

Températures annuelles

Écarts à la normale 1991-2020 des températures annuelles moyennes de 1960 à 2025

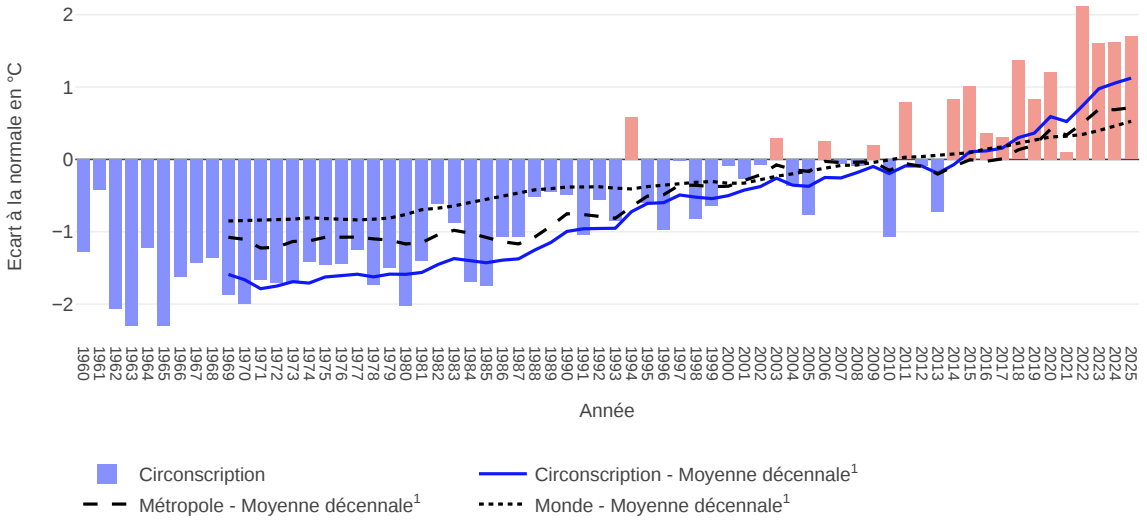

1. La méthode utilisée pour afficher les courbes des moyennes décennales est une moyenne glissante sur 10 ans, il ne s'agit pas d'une projection climatique mais d'une analyse statistique de la période 1960-2025.

Source : ECMWF - Données météo de réanalyse ERA5 - 2025

NOTE DE LECTURE

En 2025, l'écart entre la température moyenne et celle des années 1991-2020 dans la circonscription était de 1,70°C, contre 0,83 °C en France métropolitaine.

Températures mensuelles

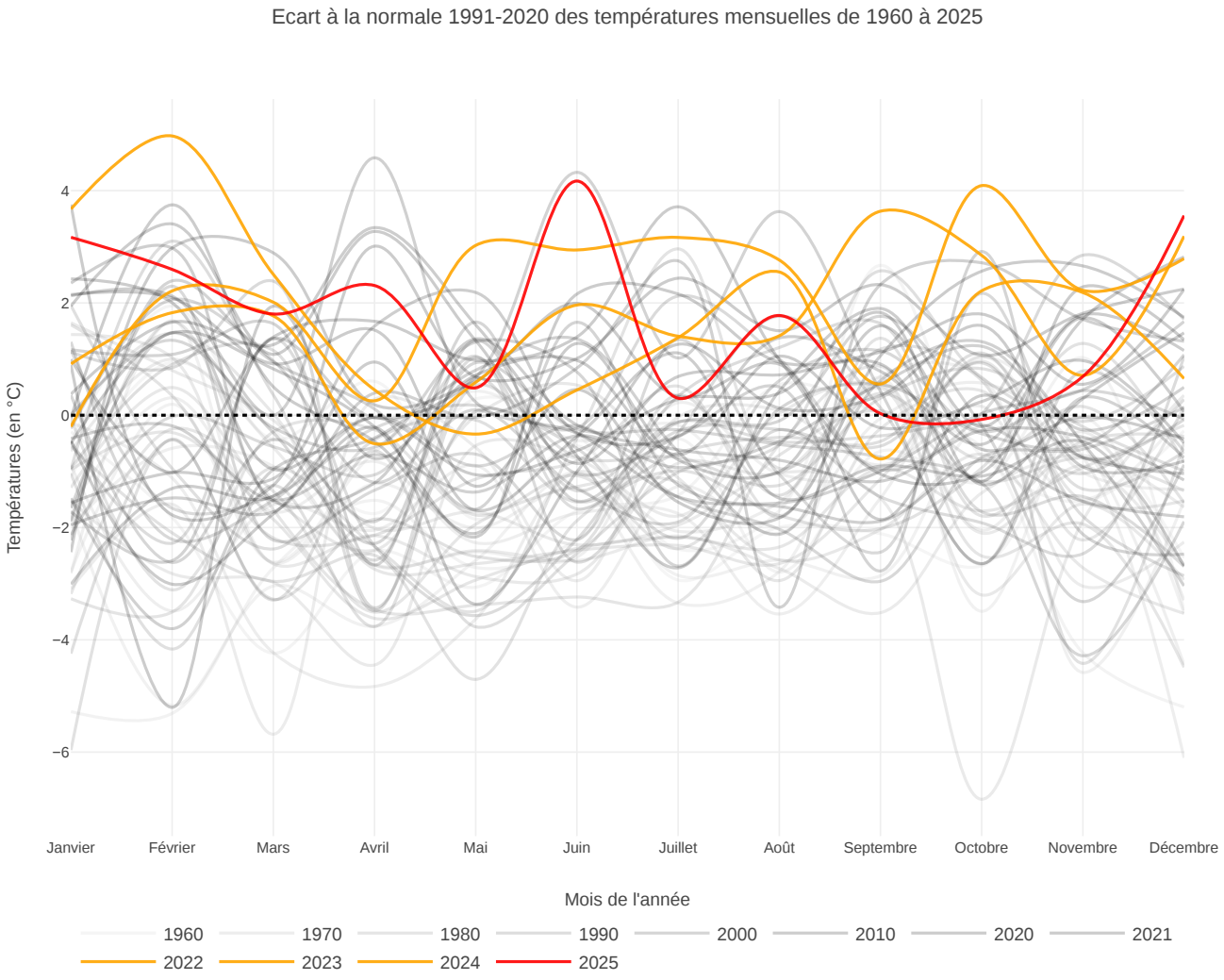

Source : ECMWF - Données météo de réanalyse ERA5 - 2025

NOTE DE LECTURE

En juin 2025, l'écart de température par rapport à la normale 1991-2020 dans la circonscription était de 4,17°C.

Précipitations annuelles

> **Attention**
> Les données ERA5 utilisées ont une tendance à sur-estimer la pluviométrie par rapport aux mesures de Météo-France sur certaines circonscriptions.

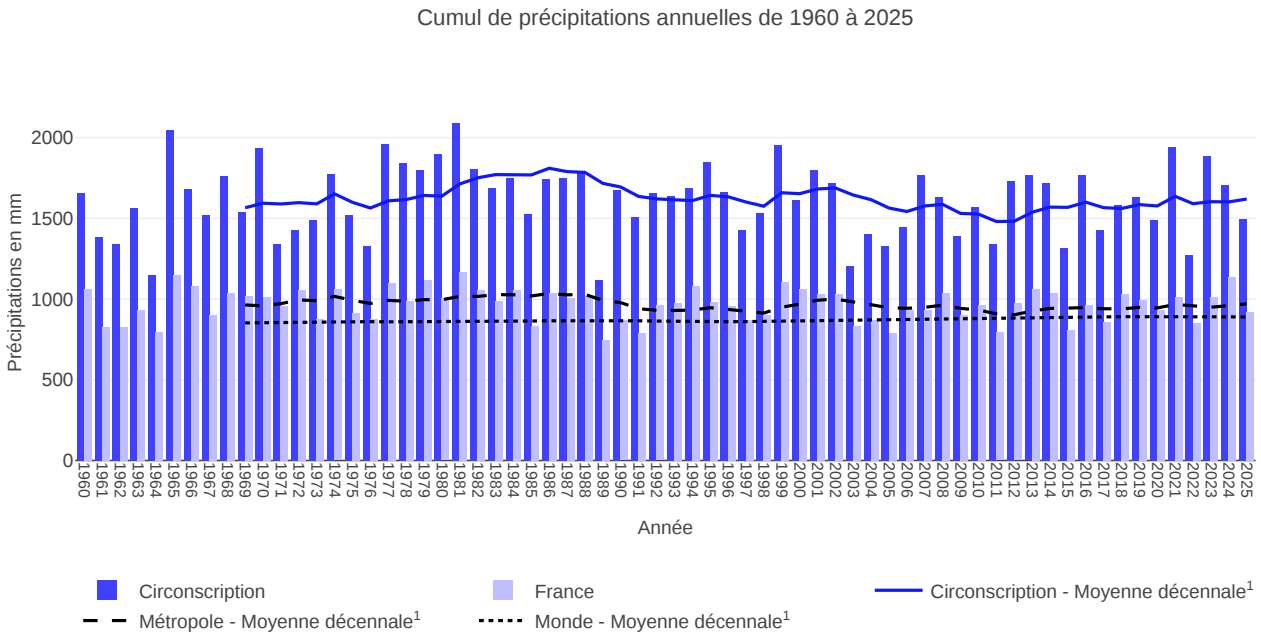

1. La méthode utilisée pour afficher les courbes des moyennes décennales est une moyenne glissante sur 10 ans, il ne s'agit pas d'une projection climatique mais d'une analyse statistique de la période 1960-2025.

Source : ECMWF - Données météo de réanalyse ERA5 - 2025

NOTE DE LECTURE

En 2025, il a plu au total 1 492,91 mm dans la circonscription, contre 918,01 mm en France métropolitaine. Les données affichées représentent la quantité de pluie/neige tombée.

Précipitations mensuelles

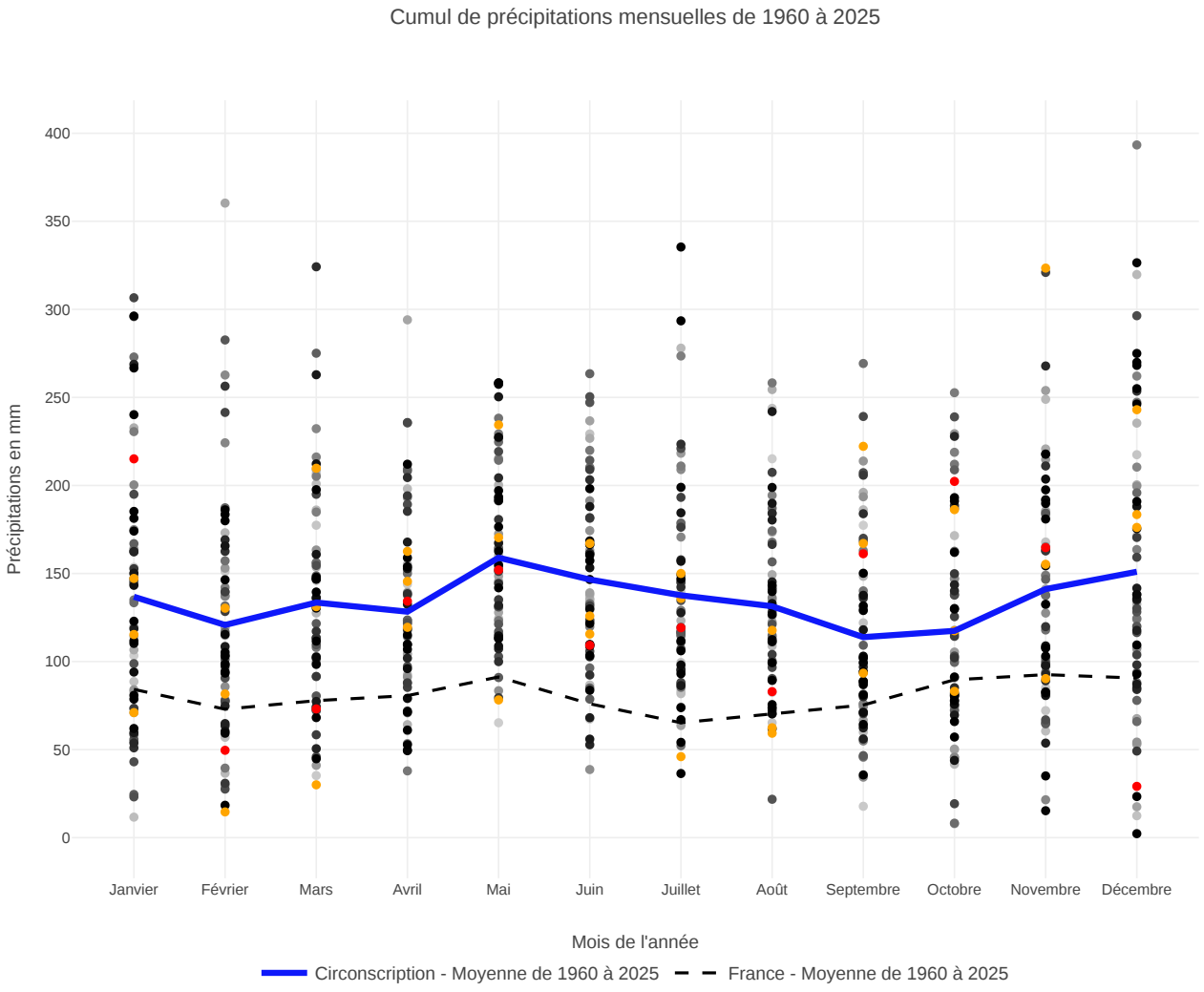

Source : ECMWF - Données météo de réanalyse ERA5 - 2025

NOTE DE LECTURE

En juin 2025, la quantité de pluie/neige tombée dans la circonscription était de 109,23 mm pour une moyenne de 146,57 mm au cours du mois de juin dans la circonscription de 1960 à 2025, et d'une moyenne francaise de 76,02mm de précipitations sur la période 1960-2025.

Pour aller plus loin

- **Projections climatiques**

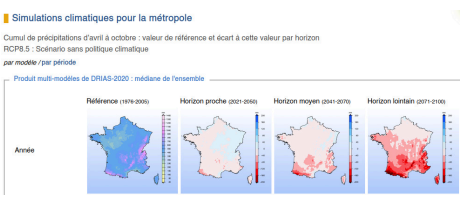

MÉTÉO-FRANCE - 2024
Cartographie nationale

Tendances à long terme du climat dans les régions, par exemple l'impact sur l'agriculture. Pour compléter, le site DRIAS-eau présente les projections sur le débit des cours d'eau.
www.drias-climat.fr | www.drias-eau.fr

- **ClimaDiag-Commune**

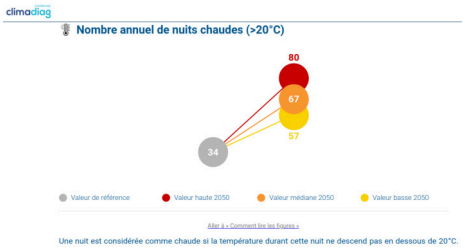

MÉTÉO-FRANCE - 2024
Données par commune

Tendances à long terme des impacts climatiques par commune, regroupés en 5 thématiques : climat, risques naturels, santé, agriculture et tourisme.
www.meteofrance.com/climadiag-commune

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Ce document a été produit par la cellule LexImpact de l'Assemblée nationale.

Il est publié sous Licence Ouverte 2.0 et a été lui-même produit à partir des **données ouvertes** (opendata) suivantes :

- Contours détaillés des circonscriptions législatives | Mapotempo | 2023
- Découpage géographique IRIS 2024 - France métropolitaine | IGN/Insee | 2024
- Données carroyées à 200m | Insee | 2019
- Circonscriptions législatives. Indicateurs socio-économiques | Insee | 2022
- Répertoire national des élus | Ministère de l'Intérieur | 2026
- Base Sirene | Insee | 2024
- Registre du Commerce et des Sociétés | INFOGREFFE | 2026
- Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) | Insee | 2022
- Diagnostics de performance énergétique pour les logements | ADEME | 2026
- Diagnostic d'accès aux soins urgents | DREES | 2019
- Annuaire des professionnels de santé | CNAM | 2026
- Référentiel des structures sanitaires, sociales et médico-sociales | Atlasanté | 2026
- Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés | URSSAF | 2024
- Données multiples | DEPP – Ministère de l'Éducation nationale | 2026
- Principaux établissements d'enseignement supérieur | Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation | 2026
- Structures d'enseignement supérieur | Onisep | 2026
- Sites et sols pollués | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires | 2026
- Indicateurs communaux des flux de consommation des sols de 2009 à 2024 | CEREMA | 2024
- Les données climatiques sont produites par le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (ECMWF en anglais), organisation intergouvernementale indépendante financée par 34 États | licence Copernicus.

Ce document a été généré automatiquement le 27 février 2026 à l'aide de Svelte et des outils et logiciels libres suivants :

- Langage Python
- Base de donnée relationnelle PostgreSQL
- Gestion des données géographiques PostGIS
- Outil de manipulation de données géographiques GDAL
- Outil de manipulation de fichier json JQ
- Outil de manipulation de fichiers csv CSVkit
- Socle de développement web Svelte
- Visualisation de données avec Plotly et Leaflet

Le code source est disponible lui aussi sous une licence libre et publié sur git.leximpact.dev/leximpact/data-circo.

Retrouver la dernière version de ce document en ligne sur DataCirco ou scanner ce code QR :

Télécharger les données utilisées dans ce document en format csv: Données brutes (CSV)